

355.033571 .

M2512c

1874

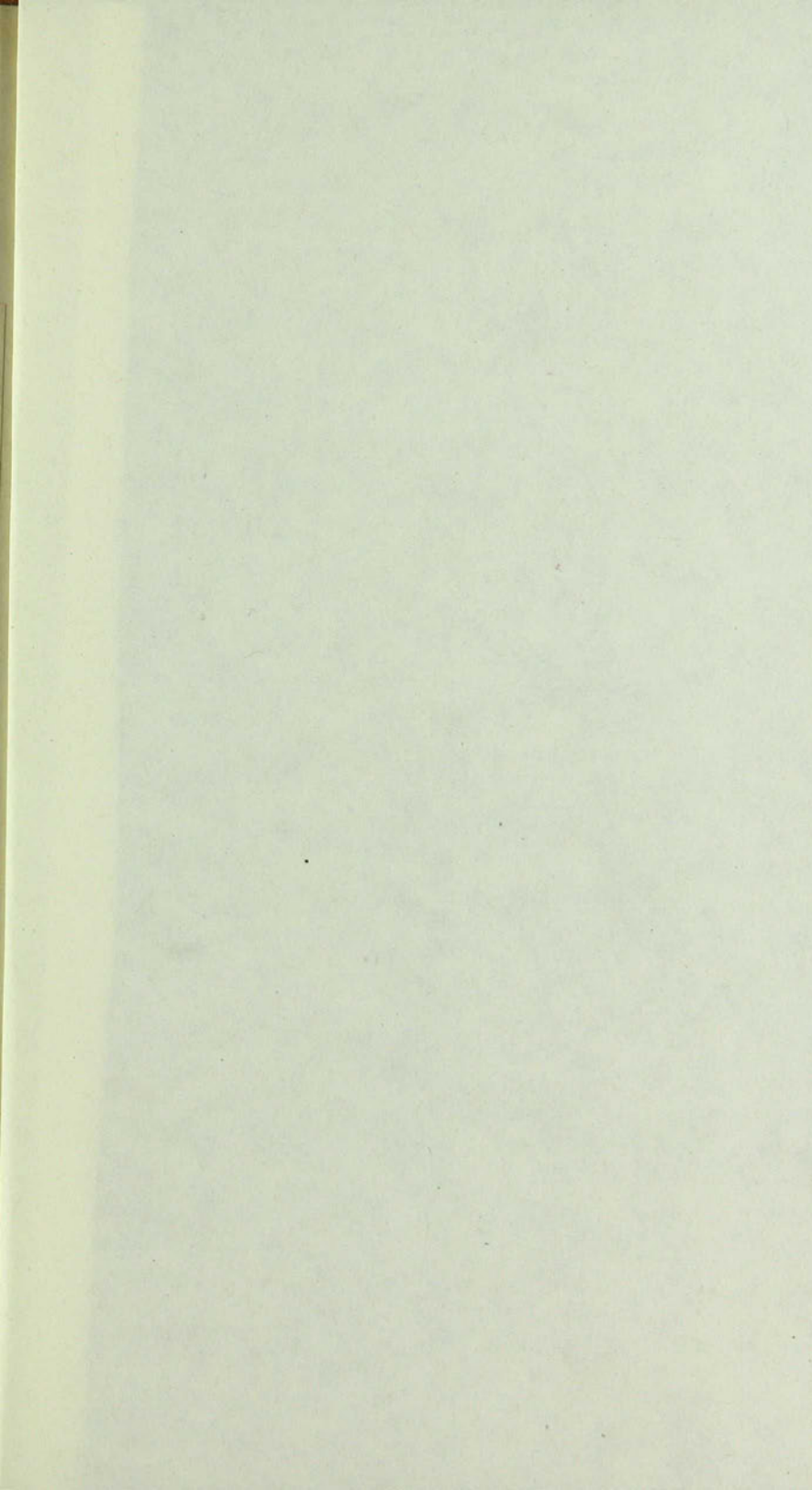
SALLE GAGNON

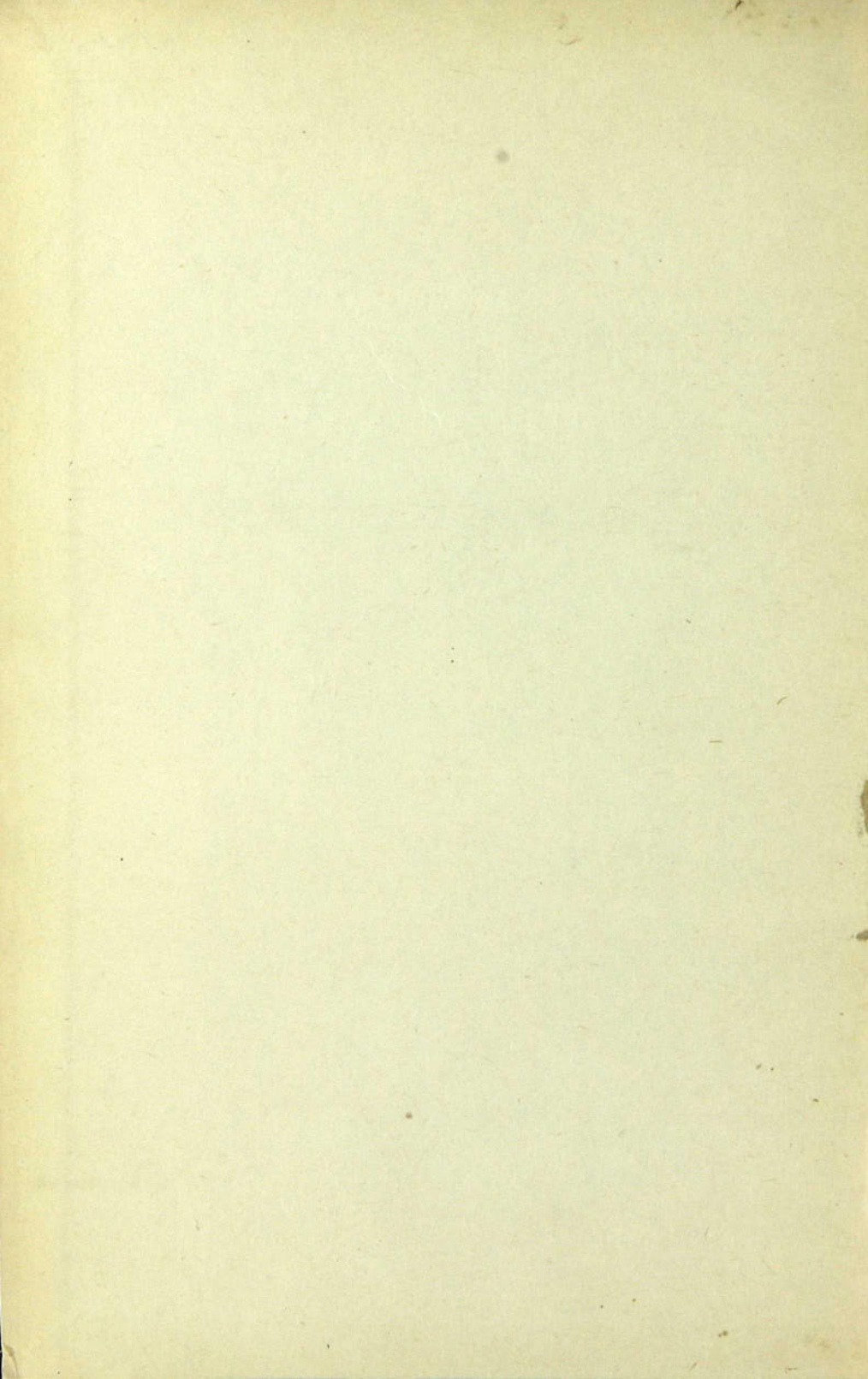


G  
355.0971  
M295co

3-3-1-31M-5-48-9594

87253





(A été publié en série d'articles dans le Journal *l'Opinion-Publique*)

# LE COLONEL D'ORSONNENS

Considérations sur l'Organisation Militaire de la  
Confédération Canadienne

## OBSERVATIONS CRITIQUES

PAR

PAUL DE MALIJAY

*Des Zouaves Pontificaux—Ancien Officier d'ordonnance  
de S. Exc. le Général Kanzler, Ministre des  
Armes de Sa Sainteté,—Membre  
de l'Académie Romaine  
des Arcades, etc.  
etc, etc.*

"Point n'est occupation playsante comme la  
militaire.—Qui seroit fait à porter valeureuse-  
ment les accidents de la vie commune n'auroit  
point à grossir son courage pour se rendre gen-  
d'armes.—*Vivere, mi Licti militare est.*"

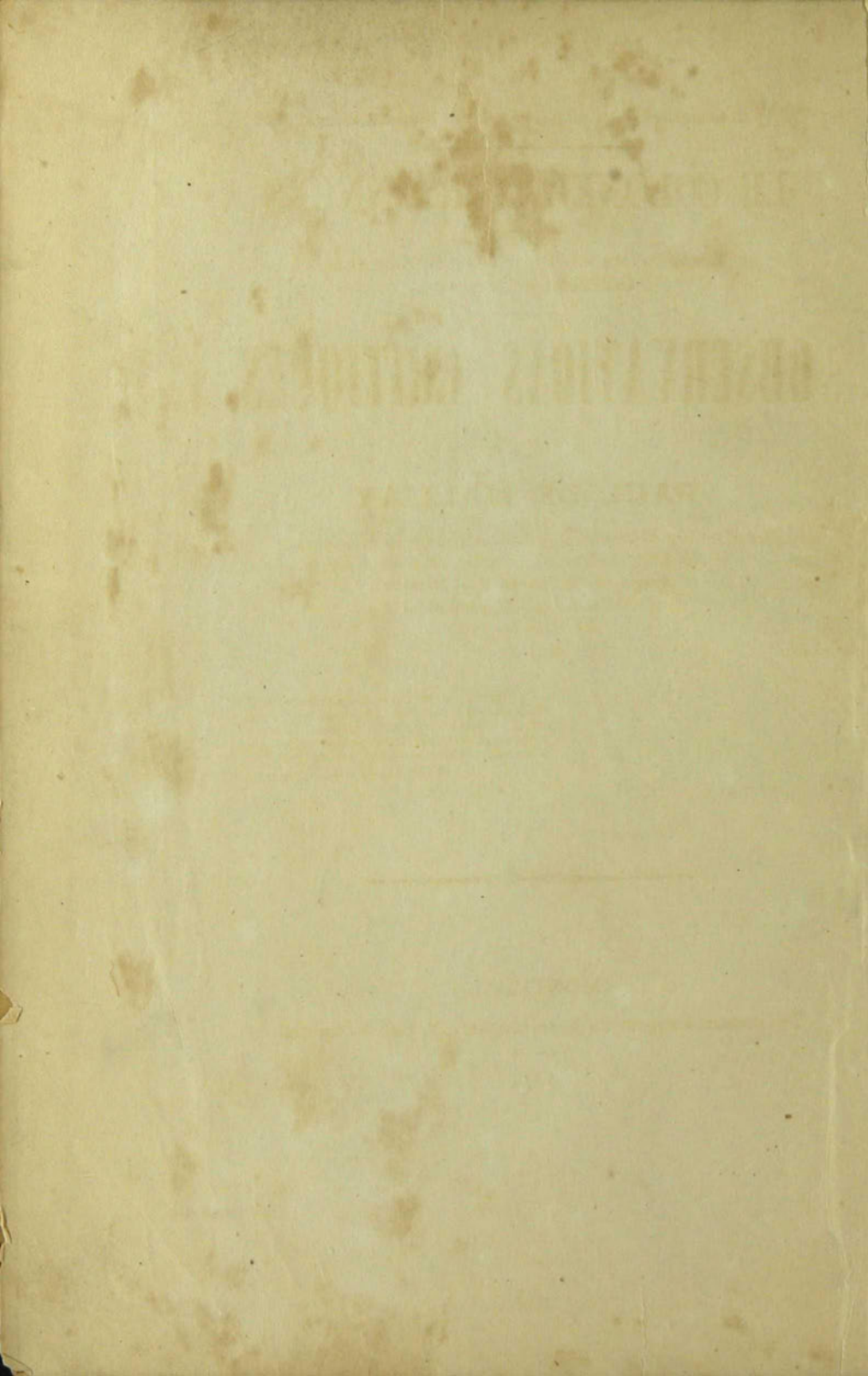
MONTAIGNE LIV. III CH. XIII.

---

MONTREAL

Des presses à vapeur du *Franc-Parleur*, 22, Rue St. Gabriel.

1874



(A été publié en série d'articles dans le Journal *l'Opinion-Publique*)

---

# LE COLONEL D'ORSONNENS

---

Considérations sur l'Organisation Militaire de la  
Confédération Canadienne

---

## OBSERVATIONS CRITIQUES

---

PAR

PAUL DE MALIJAY

---

*Des Zouaves Pontificaux—Ancien Officier d'ordonnance  
de S. Exc. le Général Kanzler, Ministre des  
Armes de Sa Sainteté,—Membre  
de l'Académie Romaine  
des Arcades, etc.  
etc, etc.*

“ Point n'est occupation playsante comme la  
militaire.—Qui seroit faict à porter valeureuse-  
ment les accidens de la vie commune n'auroit  
point à grossir son courage pour se rendre gen-  
d'armes.—*Vivere, mi Licili militare est.*”

MONTAIGNE LIV. III CH. XIII.

---

MONTREAL

Des presses à vapeur du *Franc-Parleur*, 22, Rue St. Gabriel.

---

1874



LE COLONEL BORGHESE

Considérations sur l'organisation militaire de la  
Confédération Canadienne

OBSERVATIONS CRITIQUES

PAUL DE MALLAY

Par M. de Mallay, Colonel, et  
M. de la Rivière, Major, de  
l'Armée de la Confédération  
Canadienne.

Montreal, chez  
M. de la Rivière, Libraire,  
rue de la Montagne, n. 10.

355. 033571  
M2512c  
1874

BIBLIOTHÈQUE FAUTEUX  
87253



# LE COLONEL D'ORSONNENS.

---

CONSIDÉRATIONS SUR L'ORGANISATION MILITAIRE DE LA  
CONFÉDÉRATION CANADIENNE.

---

*Observations Critiques.*

---

## I.

Ces *Considérations Militaires* (\*) auxquelles le Colonel d'Orsonnens vient de donner la publicité de la presse, forment une petite brochure de soixante-dix pages, et leur lecture est pleine d'intérêt.— Intérêt canadien, cela va sans dire, puisqu'elles touchent à une des branches les plus vitales de l'organisation politique de ce pays ; et dans chaque pays, en effet,—c'est une chose avérée,—la question des armes est, sinon l'unique expression de sa force, du moins, l'un des symptômes majeurs de sa santé sociale. Mais de plus, par l'élévation des points de vue où s'est constamment placé le Colonel d'Orsonnens, en discutant, dans cet écrit, des besoins spéciaux de sa patrie, auxquels il a consacré sa carrière, il a su attirer à son œuvre un intérêt très-sincère de la part de tout lecteur étranger au pays.

C'est à ce titre, et à ce titre seul, que nous allons nous permettre de jeter sur le papier quelques *Observations critiques* sur cette publication toute nationale.

Ce préambule doit suffire, en lui-même, pour indiquer au

---

(\*) *Considérations sur l'organisation militaire de la confédération canadienne* par L. G. d'Odet d'Orsonnens, Lieutenant Colonel d'Etat-Major.—Montréal, typographie Duvernay frères et Dansereau, 212 et 214 Rue Notre-Dame 1874.

lecteur que notre modeste travail écarte d'avance tout jugement, de notre part, sur l'opportunité indigène des mesures réclamées par le Colonel d'Orsonnens, au sujet de la milice canadienne, sur cette « *urgence d'une réorganisation de la force armée* » ; sur ces « *réformes que l'expérience a démontrées d'une absolue nécessité,* » dont il est parlé dès le début de la brochure, et sur l'espérance franchement formulée de voir la réalisation de ces souhaits très patriotiques sortir du « *changement ministériel qui vient de s'opérer.* » (\*)

Chacun peut avoir ses opinions légitimes et arrêtées sur toutes ces choses ; et pour un étranger,—pourquoi ne pas le dire, et soit le dit *très simplement*,—les opinions de cette nature peuvent même acquérir quelque . . . *adjutorium* d'observation dans ces simples données : d'abord, en ce qu'il peut se trouver en mesure de faire des comparaisons raisonnables entre la situation d'autres pays et la situation analogue du pays dont il est l'hôte ; ensuite, parce que, dans ce même pays qui lui donne l'hospitalité, il est naturellement dégagé de toute fumée d'ambition personnelle d'être politiquement quelque chose, et qu'il possède, par là, l'inappréciable avantage de ne pas fourrer le bout de son petit doigt entre l'arbre et l'écorcé des Partis ;—Or, ceci est un accident qui réalise en plein,—qu'on nous permette l'expression,—la façon la plus sûre et la plus triste de se *pincer* l'intelligence, et le véritable moyen de se faire des *bleus* à l'esprit.

Quoi qu'il en soit, nous garderons tout à fait pour nous-mêmes nos opinions personnelles sur la *question de cabinet*, en ce qui concerne l'Etude militaire que vient de livrer aux appréciations du public le Colonel d'Etat-Major écrivain ; et nous ne nous arrêterons quelques instants que sur les côtés *universels*, ou, si l'on veut, *publics*, que présente très abondamment cette Etude. Cette abondance,—on l'avouera,—est déjà une excellentissime bonne note au crédit de ce petit livre.

---

(\*) Dans le cours de cette brochure, toutes les citations extraites de l'ouvrage de M. d'Orsonnens seront imprimées en italiques.

## II

Et pour justifier ce compliment, qui n'est, en réalité, qu'un simple témoignage, nous allons tout de suite faire défiler, au pas de course, devant la tribune du lecteur, ces côtés *universels et publics* que nous venons de signaler dans le travail du Colonel. Dans tout travail de la pensée et de la plume, ce sont eux qui forment, très certainement, le vrai fond du mérite et le signe précieux de la bonne-œuvre accomplie.

Pour plus de précision, ce rassemblement en colonne serrée, nous allons le fractionner en deux sections.

PREMIEREMENT, ce qu'énonce l'Auteur sur les vices *actuels* de la force armée canadienne.—Ces vices sont-ils réels ; figurent-ils, comme présents au corps, dans l'effectif moral du pays ? En italien, on aurait toujours la ressource de dire : *E chi lo sa ?* ; mais nous sommes bien loin de l'Italie ; ses ressources ne sont pas du tout les mêmes que celles du Canada, et pour notre part, nous n'avons, ma foi ! aucune bonne raison de douter de ces vices. En tout cas, ils sont trop nettement matriculés de bonne encre par la plume de M. d'Orsonnens, trop vertement *habillés* par sa main de soldat, pour pouvoir donner le change aux regards du public. L'on verra bien, d'ailleurs, s'ils sont démentis par n'importe quel vengeur de *l'état des choses* ; s'ils sont patronnés par un avocat quelconque des procès politiques d'un tout récent passé ; s'ils sont pris au collet par quelque police intéressée à les *mettre à l'ombre*, ou bien *canardés* par quelque tirailleur de cette grande *Santa Hermandad* de tous les pays, qui s'appelle à la fois et l'*Esprit de contradiction* et l'*Envie des supériorités* ; ce qui n'est autre chose que le besoin de mordre ou de cracher. Nous verrons donc cela, ou plutôt,—j'en suis presque sûr,—nous ne le verrons pas. Pour nous, nous ne faisons ici que *passer la parade* par une petite inspection textuelle.

—*Que vous faut-il de moins ? . . . .*

Cette première section figurera les *Voltigeurs* de cette revue très sommaire.

SECONDEMENT, viendront les *Grenadiers* ; et ce seront les fermes et solides énoncés de principes militaires, sains et virils, généreux et féconds, dont le Colonel d'Orsonnens a comme encadré les rangs de sa publication.

Donc, en avant les Voltigeurs de la chose.

[1o.]—« *On a fait de l'armée en Canada un levier politique, qui malheureusement, en brisant les engrenages du service, a aussi brisé la carrière de celui qui s'en servait.* »

[2o.]—« *Les commandements supérieurs sont donnés à des créatures du Gouvernement.* »

[3o.]—Il y a « *un abus impitoyable des grades. Ils sont accordés au plus grand nombre, sans distinction de mérite ou de position.* »

[4o.]—Le Colonel d'Orsonnens se fait, dans l'aveu de cette manœuvre, qu'il ne craint pas d'appeler une « *absurdité,* » l'interprète, l'échô ;—disons mieux,—le vrai camarade de pensée du Colonel Fletcher, secrétaire des commandements militaires de Son Excellence, Lord Dufferin, Gouverneur-Général du Canada, et il ajoute : « *En rendant très commun et illusoire l'honneur de ces grades, la loi a privé un bon nombre d'hommes de position et d'éducation de les rechercher.* »—Voilà une loi intelligente et patriote !

[5o.]—Le service militaire est essentiellement et légalement « *empêché d'être une carrière, malgré les aptitudes militaires toutes spéciales et reconnues de tous, des Canadiens, particulièrement des Canadiens-Français.* »—[Bon chien chasse de race.]

[6o.]—Dans l'organisation actuelle, « *Les Officiers commandant les divers corps, s'attribuent à eux-mêmes l'instruction de leurs corps, moyennant rémunération. Ils dépensent le moins possible de l'allocation qui leur est accordée à cet effet par le Gouvernement, et ils se signent des certificats de compétence pour eux-mêmes.* »—Bravo !!

[7o.]—Dans la même organisation actuelle, « *ce sont les soldats qui choisissent leurs Officiers commandants, quand ceux-ci ne*

« sollicitent pas,—[ce qui est presque toujours le cas,]—les hommes à joindre leurs compagnies.»—Bravissimo !!!

[80.]—Spécialement pour l'Etat-Major, dont le Colonel d'Orsonnens dit, avec la plus grande justesse : « Moins les troupes d'un pays sont disciplinées, plus il lui faudrait un Etat-Major capable et instruit, » il se trouve que « l'intervention continuelle de la politique a empêché les Officiers de cette arme de prendre dans la société le haut rang auquel ils ont droit par leurs fonctions. »

[90.]—Mais de plus, par la contradiction la plus flagrante et véritablement la plus anti-sociale, les Officiers supérieurs de l'Etat-Major Canadien sont entièrement « assimilés, d'un côté à des employés civils, tandis qu'en même temps, la carrière politique leur est radicalement interdite par la loi. »—Parole d'honneur ! ceci est un chef-d'œuvre des rouages, ou plutôt des roueries, du *Parlementarisme* ; c'est le chef-d'œuvre de la confection à bon marché des *Créatures*, un de ces mots qui, dans le domaine de la politique, mériterait vraiment, d'être toujours prononcé de ce petit ton plein d'un souverain mépris, dont l'accompagne la langue des salons en France, dans une acception toute spéciale, qui ne confine pas directement à la politique.

Puis, pour compléter la série, le Colonel signale encore deux vraies absences fort pernicieuses dans l'armée canadienne, telle qu'elle est :

[100.]—C'est d'abord, « la non rémunération immédiate du service militaire, la solde n'étant payée que longtemps après les inspections ; et plusieurs espèces de retenue injuste d'argent de la part d'officiers, » étant à l'ordre du jour.

[100.]—Ensuite, « l'absence d'une loi qui protège les jeunes employés prenant du service ; qui oblige les patrons à les réintégrer dans leur position, après un camp ou une campagne ; enfin, qui fixe une échelle de pension ou de demi-paie pour les blessés et les veuves des militaires. »

Qu'il me soit permis de noter, en passant, au sujet de cette lacune civile signalée par le Colonel d'Orsonnens.—(C'est pour

moi un devoir des aiguillettes d'Etat-Major que j'ai eu l'honneur de porter, en même temps qu'un hommage rendu à l'hospitalité que j'ai rencontrée en ce pays :)—qu'il me soit permis de noter ici que, lorsque la jeunesse catholique du Canada a si vaillamment écouté l'impulsion de sa foi et la voix de ce Pierre-l'Hermitte du Nouveau-monde, Monseigneur Ignace Bourget, en allant s'enrôler sous le drapeau pontifical, plusieurs patrons et industriels du pays, non moins catholiques que ces jeunes hommes, leur ont garanti et conservé, pour leur retour au foyer domestique, la position qu'ils occupaient dans leurs bureaux ou dans leurs ateliers.—Et il ne s'agissait pas d'un camp de quelques jours ou d'une expédition de quelques semaines. Honneur à ces généreux et intelligents citoyens, tout prêts,—nous le savons,—à redonner encore, si l'occasion s'en présente, cette véritable réserve de leur dévouement au Souverain Pontife ! Ils ont montré, une fois de plus, dans cet acte, que l'amour de l'Eglise fait, en somme, les meilleurs patriotes et les plus sages législateurs.

[120.] Devant la situation qui vient d'être dévoilée, et qu'il n'est guères besoin de qualifier, la conclusion sommaire, et martiale, qu'en tire le Colonel n'est-elle pas juste ; à savoir : que « *l'esprit national ne pouvait longtemps se fixer* » dans cette conception militaire hybride, « *née dans un moment d'effervescence politique ;* » et que c'a été véritablement « *une défaite morale* » ?

[130.] Enfin, pour cloturer le tout, n'a-t-il pas raison d'appeler tout cela une plaie ? « *En mettant le doigt sur la plaie,* » dit-il au dernier feuillet de sa courageuse brochure, et avec cette confiance calme, toujours pleine d'espoir, qui ne doit jamais abandonner le véritable homme de guerre, « *je me suis peut-être exposé à la faire saigner, mais je suis certain qu'elle se cicatrisera bientôt, plus rose et plus fraîche que jamais.* »

Colonel vous avez raison.

TOTAL :—*Treize corps d'observations*—C'est un mauvais nombre.—Tant pis.

Et maintenant au tour des *Grenadiers*— Nous entendons par

là, dans cette revue critique—avons-nous dit,—les principes solides.—*Armes...bras !*

[10.] « *L'organisation militaire d'un pays est une question de si haute politique qu'elle entraîne ou précipite souvent les jeunes nations.* »

[20.] Dans l'état actuel du Canada, avec les perspectives qui lui sont faites, avec les horizons de son avenir qui sont vastes, mais, par cela même, chargés de vapeurs pouvant amener sur son existence nationale les plus terribles orages, « *il faut créer en petit tous les éléments d'une grande nation.* »

[30.] Il faut essentiellement aux forces militaires canadiennes, — [Et ceci s'applique d'ailleurs aussi bien à l'armée qu'à toute institution politique du pays.] « *Il faut, comme point de ralliement, une tradition, qui bien dirigée, donnerait à notre armée une discipline et l'amour de l'honneur qui, hélas ! faiblit tous les jours.* »

[40.] Or, « *la discipline militaire demande une application indistincte de tout parti politique.* »

[50.] Cette théorie gouvernementale, cet esprit des partis, dont l'esprit de parti, est la pierre d'achoppement inévitable, « *engendrent l'oubli du devoir, ce qui tue net l'esprit militaire et chevaleresque de la nation.* »

[60.] L'armée canadienne, « *qui est bien loin de vouloir jamais être une force agressive, doit être le noyau d'une institution.* »

[70.] Les efforts de la science guerrière du pays doivent tendre à « *créer dans le rang l'ambition, mais en la basant sur le mérite et l'honneur national.* »

[80.] Et, pour la hiérarchie des grades, l'objectif doit en être de « *maintenir les ambitions anticipées des rangs inférieurs.* »

[90.] Pour une particularité que présente le pays,—[Et tant d'autres, aussi du reste], celle des salaires de plus en plus élevés que réclament—et qu'obtiennent—les classes laborieuses ; voici ce que nous dit le Colonel d'Orsonnens, pour répondre à l'objection posée à ce propos, quand on réclame une augmenta-

tion de la solde du soldat au niveau de la paie de l'ouvrier ;  
« *Faites du service militaire un devoir, et non une transaction*  
« *commerciale. Remplacez l'argent par le dévouement et l'affec-*  
« *tion du devoir. Elevez les sentiments du peuple, il vous servira*  
« *mieux ; et le pays, qui aura de chacun de ses habitants sa*  
« *part de dévouement, sera un pays invincible.* »

Cette série de textes est, ce nous semble, une assez jolie démonstration qu'on peut être tout ensemble, soldat et philosophe, Colonel d'Etat-Major et moraliste, porteur d'un bon sabre et penseur de fortes pensées.

Cloturons la série par une citation, qui joint au mérite de toutes celles qui précèdent, celui d'être expérimentale et qui dénote, en outre, implicitement chez son auteur des études toutes particulières et très variées sur le sujet qu'il traite avec la chaleur, la conviction et *l'amour du métier*, dont on vient de voir les traces brillantes :

[100.] « *L'idée de copier une armée est insoutenable, car*  
« *chaque pays a ses mœurs, son caractère national et son tempé*  
« *rament.* »

A cette grande et salutaire vérité, le Colonel ajoute, dans tout le cours de son livre, les indications les plus judicieuses sur les bons exemples et les salutaires leçons que peuvent fournir à l'éducation militaire du Canada les défauts et les qualités, les vertus et les vices, les satisfactions et les lacunes, les revers et les gloires, les bonnes impulsions et les tristes essais du régime militaire de bien d'autres nations du globe, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse et les Etats-Unis. Il a le mérite, en cela, de discerner avec sagesse ce qui est *plagiat* de ce qui est *emprunt* et de se tenir bien campé à cheval, dans ses patriotiques appels à ces concitoyens, entre l'étroitesse de l'exclusivisme de clocher, et l'irréflexion des engouements pour tout ce qui n'est pas le *At Home* national. Cette saine équitation n'est pas précisément très répandue, mais c'est toujours la grande et bonne méthode du vieux Tacite dans ses études : « *Inter abruptam contumaciam et deforme obsequium liceat pergere iter periculis vacuum.* »

Pour cette section donc, le TOTAL est de *Dix Corps de doctrine militaire*.—A dix, on fait une croix.

### III

Il nous incomberait maintenant, ce nous semble, de donner ici un tableau sommaire du plan d'organisation armée, proposé par le Colonel d'Orsonnens, et dont le développement clair, méthodique et techniquement élaboré, forme le fond de sa publication.

Mais, avant de présenter cette analyse rapide du substantiel travail, sur lequel s'exercent nos très-humbles *Observations*, il y a, dans cette brochure, un autre point qui mérite une attention toute spéciale et une critique un peu appesantie.—C'est du dernier naturel ; l'Auteur de la brochure appelant lui-même ce point un *principe*.—« *Il faut*, » dit-il, en effet,—« *quand on veut constituer une force armée, l'établir sur un principe*.—*Ce principe, je l'appellerai la Conscription*. »

Le voilà donc lâché ce mot capital de *Principe* ; et ce mot appliqué à la chose archi-capitale qui s'appelle la *Conscription*,—(Son étymologie morale en fait foi :—*Conscription* :—*Inscription* juridique et par tête au rôle de la *force armée*.)—Ce mot, dis-je, présente, si je ne m'abuse, je ne sais quel côté.....effrayant.—Ce n'est peut-être qu'une impression, mais toujours est-il qu'il faut un peu discuter l'affaire ; car tout effroi, grand ou petit, se dissipe quand la discussion l'empoigne.

« *Admirable matière à* » ne pas « *mettre en vers latins !* »

Et tout d'abord, l'induction raisonnée qui a amené le Colonel d'Orsonnens à affirmer si nettement le *principe* qu'il énonce, consiste dans le *fait expérimental* qu'il formule en ces termes précis.

« *Il est bien certain qu'un gouvernement ne peut songer à maintenir une armée, ou même, à en créer une, avec l'enrôlement volontaire seul.* »

« *L'enrôlement volontaire, même dans les circonstances les plus favorables, ne suffit pas longtemps aux besoins permanents des armées.* »



Enfin, prévoyant une partie des objections qu'on pourrait soulever contre ces avancés,—la partie *métropolitaine*,—le Colonel ajoute : « *Je sais que beaucoup de mes compatriotes, d'origine anglaise, considèreront la Conscription, si elle vient en force, comme un attentat à leur liberté individuelle.—Cependant, j'ai entendu des officiers supérieurs anglais dire qu'ils ne savaient pas comment l'Angleterre, avec son système actuel de recrutement, pourrait faire face à une guerre de quelque durée, sans ce moyen.* »

Voilà donc le procès fait sans rémission, soit à l'*enrôlement volontaire*, soit au système *d'embauchage*, lequel a la prétention d'être un recrutement volontaire, et qui ne l'est en réalité que dans un sens, à savoir : que c'est la *volonté*, ou plutôt l'*arbitraire*, des *recruteurs* qui en constitue l'essence.

Comme conclusion logique de ce procès, qui, nous le répétons, est une affaire toute expérimentale, le Colonel *invogue donc la Conscription comme principe de recrutement*, » et il nous présente, comme *morale* de son invocation, cette grande vérité cosmopolite et sociale : « *Le mode de recrutement des armées exerce une grande influence sur la constitution militaire d'un pays.* »

#### IV

Ici, qu'on nous permette un léger point d'orgue ; il ne saurait nuire, croyons-nous, à l'ensemble de l'argumentation.

Les Souverains Pontifes, dans l'exercice de leur Puissance Temporelle et de leurs Droits Royaux, n'ont jamais admis d'autre mode de la constitution de leurs milices que l'*Enrôlement volontaire*, et ont toujours repoussé, avec une grande énergie dans leurs lois intérieures, l'idée de la *Conscription*.—Et cela, soit à l'époque où ils jouissaient d'une sécurité territoriale garantie par les traités et par l'intelligence internationale de l'Europe, soit lorsque, cette intelligence s'étant évanouie au contact des vapeurs révolutionnaires, les Domaines nationaux de l'Eglise se sont trouvés affriander, de la façon qu'on sait, le gros appétit des Galants-voleurs du voisinage.

Faut-il conclure de ce fait que l'Eglise réproûve et considère comme une erreur ou une faute l'*Idée* de la Conscription, surtout dans le sens où cette idée va être éclairée, dans quelques instants, à la lueur toute morale et toute technique de la brochure que nous étudions?—Nous ne le pensons pas;—Ceci soit dit, bien entendu, avec toutes les réserves que toute appréciation personnelle doit apporter aux lumières que l'Eglise a le droit aussi bien que la science de projeter sur ces matières.—En effet, la Royauté terrestre des Pontifes Romains, la situation de leur gouvernement civil, comme Etat indépendant, sur la carte de la géographie du monde entier, présente cet admirable modèle d'exception—(L'*Idéal* de l'*Exception* est bien de pouvoir s'affirmer comme un *Modèle*, aux regards et aux tendances des autres.—C'est là un axiome philosophique incontestable.)—Dans l'état de paix, d'équilibre international, de solidarité de peuples entre eux, le Gouvernement intérieur du peuple romain se propose, doit se proposer et s'est toujours proposé, de réduire autant que possible les *impôts* des populations vraiment privilégiées qu'il régit. L'histoire est là, d'ailleurs, pour démontrer, à l'évidence, combien cette belle et bienfaisante donnée gouvernementale a été la fidèle compagne de la Tiare Romaine.

Or, la Conscription étant reconnue de tous et de chacun, comme un impôt, un impôt presque indiscutable, puisqu'il a pour nom l'*Impôt du sang*.—Ce qui est du *Sang* ne se discute guères,—les Papes en ont libéré leurs sujets; et c'est bien en cela que consiste pour leur Gouvernement temporel la vraie vertu de pouvoir servir de modèle à tous les autres gouvernements du monde; un modèle, dans son acception la plus élevée, c'est-à-dire, le type dont il est de l'intérêt de *tous* de se rapprocher le plus possible.—Tout spécialement pour la question militaire qui nous occupe ici, tirons-en, sans plus tarder, cette conclusion générale, mais que nous pouvons aussi appeler générique, c'est que, lorsque les besoins ou les avantages majeurs et nationaux d'un pays appellent sous les armes les enfants de ce pays, le principal objectif de ceux qui auront la mission d'asseoir cet impôt doit être de le rendre

le moins acerbe, le moins onéreux et le plus équitablement réparti que la chose se puisse faire.

St. Jean-Baptiste, Précurseur du Roi Jésus-Christ, et Patron séculaire du Canada, disait en propres termes aux soldats de son temps qui venaient l'interroger sur leurs devoirs : « *Ne commettez ni concussion, ni calomnie, et soyez toujours contents de votre solde.* »—Qui oserait le nier?—Il y a dans ces trois mots vétérans,—ils sont chevronnés de dix-neuf siècles d'âge,—tout un admirable cadre d'une loi de Milice, depuis le premier, jusqu'au dernier degré de la hiérarchie.

Disons tout de suite, que cet objectif militaire de la Papauté, que nous venons de signaler pour le temps de paix, le Colonel d'Orsonnens ne le dénie en rien, dans son Projet de l'Organisation armée de son pays. Bien loin de là; en étudiant avec attention son système, on voit au contraire, cette idée profondément chrétienne, et par conséquent profondément patriotique, de dégrèvement des charges qui pèsent sur le peuple, dominer ses plans de bon et fidèle soldat.

Maintenant, à Rome, quand cesse le pied de paix extérieure, quand sonne pour les Pontifes Rois l'heure de l'Invasion,—(Pour eux, toute guerre consiste à repousser l'invasion; ce qui est, du reste, le suprême *criterium* de la légitimité des guerres,)—Oh! alors,—on l'a vu,—c'est le système du *Service Volontaire* qui acquiert son plus bel épanouissement et qui prend une sève, une vigueur vraiment merveilleuses! Et, dans ce service volontaire, le monde entier vient apporter son contingent.—Peu de temps avant le 20 *Septembre* 1870, un état, statistique par origine de patrie, des Zouaves Pontificaux, présents sous les armes, comprenait *Trente-sept nationalités* différentes, dans ce seul régiment de l'armée papale.—C'est que, Roi légitime de ses Etats, le Souverain Pontife est, avant toute chose, le Père de tous les chrétiens du monde, et c'est bien encore en cela que, dans les jours d'épreuve, quand *la parole est à la poudre*, comme disent les Arabes, se manifeste la radieuse exception de la force-armée pontificale.

Certes, comme on doit le penser, l'organisation, l'homogénéité, la discipline, l'esprit et le maniement d'une telle force-armée, doivent présenter, à leur tour, d'exceptionnelles difficultés. Mais Dieu sait y pourvoir ; il s'en fait le grand Adjudant-Général ; car, s'il est vrai que les circonstances font les hommes, les circonstances n'étant, chrétiennement pensant, que le terrain de manœuvres de la Providence, avec ses accidents et ses surprises, cette même Providence, qui aime ses Papes, suscite des manœuvriers à la hauteur de la tâche.

Ces difficultés que nous signalons, si ardues en vérité qu'aucun homme de guerre,—cela peut s'affirmer sans crainte,—n'oserait les aborder, s'il portait au côté une autre épée que l'épée du Patrimoine de St. Pierre, le Commandant-en-Chef des volontaires de Pie IX les a résolues à *miracle*.—Cette épithète sied à son humilité ; vertu, d'ailleurs, génératrice de toute réussite épineuse.—Et tenez,—la chose en vaut largement le dire,—pour Son Excellence le Général Kanzler, savez-vous de quel ordre du mérite cette réussite s'est trouvée décorée par les événements ?—De ce brevet d'honneur qui ne s'écrit qu'avec le sang de la conscience victorieuse, de cette plaque de reconnaissance et d'hommage qui ne se porte que sur l'âme ; le brevet des ennemis extérieurs qu'ont été appelés à combattre les soldats formés par le Ministre des Armes de Sa Sainteté, les Zouaves de Charrette, et l'hommage qu'ils ont arraché à leurs ennemis intérieurs, plus radicaux et plus outrés encore : ces démagogues intrônisés, dits du 4 *Septembre*. La Reine de Prusse, en ordonnant, à Berlin, qu'on traitât, avec des égards tout particuliers, les Zouaves Pontificaux de France, qui pourraient être faits prisonniers par les Prussiens ; puis, Monsieur Gambetta, en rendant publique et officielle justice au sang français dont s'est couvert l'uniforme papalin à Orléans et à Patay, ne se sont guère douté qu'ils se passaient la plume pour signer un certificat de bon général et de bon organisateur de troupes au compagnon de la captivité de Pie IX, qu'ils lui donnaient, ainsi, la plus catholique récompense de ses loyaux services militaires et de ses intraduisibles souffrances morales de

soldat désarmé. C'est pourtant ce qu'ont fait, très-historiquement et dans la moins volontaire de toutes les ententes, Sa Majesté huguenote, la Princesse régnaante, et Son Outrance-en-Ballon, le Tribun vaincu.—Dieu fait bien toute chose, et comme il sait s'amuser !

Et, puisque nous avons poussé cette romaine pointe d'éclaircisseurs, cette *reconnaissance*—[soit dit, sans hésiter, en toute acception de ce terme,]—sur les domaines de l'Enrôlement volontaire comparé à la Conscription, ajoutons-y, au galop, une autre remarque à la fois historique et morale, qui confine à ce que vous venons d'exposer, tout le long de cette petite *perustration*, de la même façon que le mal confine toujours au bien, en ce bas monde ; c'est-à-dire, par des similitudes dissemblables, ou soit : par des dissemblances similaires, *ad libitum*.—Et ceci est encore un axiôme d'universelle psychologie.

Qu'avons-nous vu en effet se produire sur le terrain des choses militaires, aussitôt que la Papauté s'est trouvée temporellement trahie par l'Europe, en vertu du fameux principe napoléonien de la *Non-Intervention* ?—Quelle a été la conséquence armée de la non moins fameuse *Convention de Septembre*, endosse véreuse du plus frauduleux des traités de paix : le *Traité de Paris* ?—La France, pourtant était magnifiquement victorieuse alors, et depuis, le véritable faux en écriture internationale, dont, en cette année 1856, elle a si bêtement laisser flétrir l'honneur de sa pâle diplomatie, oh ! comme elle en a senti rudement lui peser sur les épaules, l'échéance, l'amertume et les frais, au *Traité de Francfort* ; Maître Bismarck ayant hérité de Maître Cavour, d'une part ; Maîtres Jules Favre et Adolphe Thiers, successeurs, d'autre part, de Maîtres Morny et Walevski !—Ce que nous avons vu ; ce qui a été pour les choses militaires, le produit direct et patenté de ce monstrueux égoïsme social impatronsé dans les soi-disant choses de la paix, le voici :—Nous avons vu la Révolution prendre en main et s'efforcer d'inplanter en Europe, pour en soulever les masses contre la Papauté, le système et la théorie des Enrôlements volontaires. C'est là, en effet, toute

l'idée Garibaldienne, ou plutôt Mazzinienne, car dans cette organisation des milices franc-maçonniques contre l'Église, Mazzini fut le génie du mouvement,—l'Enfer est peuplé de génies—et Garibaldi n'en fut que la *ganache*.—C'est le premier qui a donné lui-même cette épithète au second.—Tant il vrai que la vieille et profonde boutade de St. Augustin, qui nous définit le Diable comme étant le *Singe du bon Dieu*, est strictement exacte chez les Suppôts, chez les Fidèles de ce grand Esprit de toute déchéance ! Tant il est vrai aussi, que la période de l'histoire que nous traversons de nos jours réalise, avec plus d'intensité que jamais, la grande et magnifique vision *universelle* que nous a tracée, de sa plume embrasée, en ses sublimes *Exercices*, un vaillant capitaine, fondateur pour le service volontaire de la vérité, de la grande milice des Jésuites : la vision des *Deux Etendards*, qui rassemblent, en deux cohortes sans cesse aux prises, l'humanité tout entière, à l'ombre de leurs déploiements ; l'armée des soldats du général Satan et l'armée des soldats du Général Jésus !—Telle est en effet la Conscription des âmes ; et de nos jours, de gré ou de force, toute âme est armée en guerre. Les *trainardes*, qu'on appelle les *libérales*, n'en sont pas moins immatriculées aux rôles de leurs régiments respectifs. Comme partout, ce sont elles qui jettent la confusion dans le camp et qui font perdre les batailles.

On trouvera peut-être cette digression un peu longue, et ce que nous avons appelé un point d'orgue, à son début, paraîtra simuler grandement un véritable entr'acte. C'est possible ; mais nous espérons de la justesse d'esprit de nos lecteurs qu'ils voudront bien n'en pas considérer comme rompue d'harmonie de ces *Observations* d'un officier subalterne du Pape sur le travail d'un officiers supérieur du Canada catholique, et la *tenue du ton* de cette critique est tout entière en cette bienfaisante donnée générale et civilisatrice : qu'un profond sentiment de *paternité sociale* doit présider à la confection comme aux débats, aux mobiles comme aux fins, à l'inspiration comme à la mise en œuvre de toute bonne loi militaire. C'est cette paternité qui a pour but

de rendre le peuple meilleur, selon cette belle sentence des Saintes-Écritures, que l'Association de St. Jean Baptiste de Montréal a eu la bonne pensée de prendre pour sa devise, dès l'instant de sa fondation.

Et d'ailleurs, dans toute bonne armée, les bons officiers ne sont-ils pas populairement surnommés les *Pères du soldat*? Remarquons, en outre, que ce titre n'est pas donné aux paresseux, aux tièdes et aux relâchés, mais bien, au contraire, aux chefs qui sont très-stricts, et même très-sévères, sur la discipline.—On n'est vraiment bon père qu'à ce prix.

Bref, l'exception-modèle signalée dans les troupes pontificales, sur pied de guerre comme sur pied de paix, qui a fait prédominer, d'une manière absolue, le système volontaire sur le système de la Conscription, est le résumé, le secret et l'enseignement de ce fécond principe de Paternité politique.—Nous verrons dans quelques instants que ce même principe vivifié, en leur sphère nationale, les plans et les idées du Colonel d'Orsonnens, dans les réformes militaires dont il se fait l'appelant, le cœur ferme et le visage découvert.

Du reste, le Colonel rend lui-même à l'appui de sa thèse, un précieux témoignage, un témoignage patriotique et chrétien, aux soldats de Pie IX, ses compatriotes. Ce franc témoignage possède une grande valeur, celle de former à peu près la seule reconnaissance publique, et publiquement exprimée par une autorité laïque du Canada, sur l'enrôlement volontaire de sa jeunesse sous les drapeaux pontificaux.

Sans céder à la tentation de développer les services essentiellement indigènes et nationaux que cette jeunesse ardente et convaincue a rendus à sa patrie, en portant l'uniforme des troupes romaines, nous ne pouvons nous dispenser de citer ici le passage du Colonel d'Orsonnens qui la concerne. Ce passage atteste, pour elle, un nouveau service qu'elle aurait pu rendre au pays, une dette de dévouement qu'il n'a pas dépendu d'elle d'être en mesure de lui payer :

« Lors de l'affaire fénienne de 1870, on a refusé de donner

« des armes à un détachement de Zouaves Canadien revenus de Rome, parce que ces derniers voulaient porter leur uniforme, et montrer au pays qu'on peut servir Dieu et rester fidèle à son Souverain et à sa Patrie. »

« JAMAIS ERREUR PLUS GRANDE N'A ÉTÉ COMMISE ; on avait sous la main, à leur retour de Rome, 500 hommes disciplinés, dont plus de la moitié avait vu le feu. On n'avait qu'à les enrôler, leur laisser leurs traditions de régiment, pour former du coup LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR CORPS DU CANADA. La crainte du préjugé anglais a tout compromis et nous les a fait perdre. »

« Qu'importe, soldats d'Allet et de Charette ! Un jour, peut-être, vous trouvera de nouveau alignés. Ne rompez donc pas encore vos rangs, ces rangs, comme dit le Comte de la Tour du Pin, qui ont rappelé que le signe du chrétien restait à la face du monde, le signe de l'honneur et du dévouement ! »

Le colonel d'Orsonnens a la délicatesse de ne pas nommer les hautes personnalités hautement responsables de l'erreur qu'ON a commise, du service dont ON s'est privé, par la crainte intéressée qu'ON a eue d'un pauvre et mesquin préjugé.—Nous nous empresserons d'imiter son silence, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'il est vraiment fâcheux pour la France Nouvelle que ce ON Canadien ait montré moins de largeur d'idées, moins de sentiment national, moins de générosité intelligente et patriotique, que Monsieur Gambetta lui-même, déjà nommé, ayant accepté l'uniforme pontifical, l'organisation régimentaire romaine, la tradition catholique et le Fanion du Sacré-Cœur de Jésus, dans les rangs des milices et de la défense françaises, dont il était alors, par accident, le Ministre. Il est vrai, que les Prussiens étaient un peu plus féroces et un peu plus inquiétants que les Fénians, mais n'importe, il s'agissait toujours d'aller à la frontière.

Revenons maintenant à la discussion du principe sur lequel le Colonel d'Orsonnens veut bâser et asseoir son projet de réorganisation militaire.—Nous espérons, encore un coup, que le cro-

chet que nous venons de faire ne sera pas tout à fait considéré comme un écart, car il y a, ce nous semble, bien des inductions de *principes* à en tirer.—*A principe, principe et demi*, nous permettrons-nous de dire au Colonel ; et pour employer un autre proverbe : S'il est vrai que *tout chemin mène à Rome*, il doit être également vrai qu'en passant par Rome on se retrouve toujours dans le bon chemin.

## V

Pour définir d'une manière tout à fait précise cette grave question du recrutement ; pour donner une véritable démonstration sociale de ce qui touche à la légitimité de répartition de cet *impôt du sang*, dont nous venons de parler ; pour dégager, en un mot, de tout préjugé, comme de tout malentendu, cette *loi supérieure* du service militaire, il est bon, je crois, d'établir ici les deux grandes *distinctions* que comporte la matière.

Ces distinctions ressortent de la brochure dont nous rendons compte dans ces *Observations* ; et c'est pour en avoir l'esprit pénétré à fond, que le Colonel d'Orsonnens a le droit de revendiquer au crédit de sa publication,— toute sommaire qu'elle soit, —le véritable mérite d'une conception philosophique et sociale de très-haute portée. En même temps, comme ce travail du Colonel n'a pas eu l'intention de sortir du cadre d'une réclamation tout à fait actuelle, en faveur de besoins tout à fait locaux ; comme l'auteur n'a pas fait de ses *Considérations* une œuvre de didactique militaire, mais simplement la présentation d'un projet de réforme et un appel à l'autorité de son pays, compétente pour opérer cette réforme, il nous a semblé que ces deux distinctions fondamentales que nous venons de signaler, trouveraient quel-avantage, pour l'intelligence elle-même de la propre valeur du projet en question, à être spécifiées, ici, d'une manière plus sensible et plus accentuée.

C'est ce que nous allons faire, et voici en deux mots ces deux distinctions, telles qu'elles nous apparaissent, dans leur exactitude méthodique.

1o. La première consiste à éviter toute confusion d'idées entre ces mots : l'ARMÉE et la MILICE.

Disons tout de suite que nous entendons par MILICE cette prise d'armes qui ne s'effectue, à proprement parler, qu'au moment d'une déclaration de guerre ; qui n'acquiert quelque réalité d'exécution qu'à l'heure suprême du danger, alors que la frontière est menacée ; et qui, en dehors de ces crises où il s'agit pour un peuple de savoir s'il sera, ou non, conquis et dépécé par un peuple étranger, ne figure, tout au plus, que sur le papier.

Par contre, nous comprenons dans le mot ARMÉE toute organisation militaire, régulière, durable et en pleine activité, dans l'état de paix extérieure. C'est une branche du service national qui se compose de cette partie des citoyens ayant en vue de s'adonner au *metier des armes*, d'en faire une carrière, comme on fait une carrière de toute autre profession libérale. Et, dès lors, il est évident que cette carrière demande un grand esprit de suite, une éducation technique progressive, une stabilité de moteur et d'engrenages, qui a bien réellement pour terme final et pour but suprême la défense du pays, mais qui n'en a pas moins tous les caractères d'un service public dans l'économie intérieure de ce même pays, quand bien même il n'y ait pas, présentement, une agression extérieure à repousser :—ce qui peut, Dieu merci, embrasser la durée de plusieurs générations d'hommes.

2o. La seconde distinction importante à établir est celle qui existe entre ces mots : L'ARMÉE ACTIVE et LES ARMÉES PERMANENTES.

Par ARMÉE ACTIVE, il faut précisément entendre l'exercice de cette carrière des armes, dont nous venons de parler, donnant *légitime et normale* satisfaction aux aptitudes militaires d'un peuple à l'état de paix ; et de plus, *emmagasinant*, s'il m'est permis d'employer ce terme, toutes les forces morales et matérielles, scientifiques et pratiques de ce peuple, en vue de la fin dernière des armes ; autrement dit, pour que ce même peuple puisse *se faire honneur à lui-même* devant l'ennemi,

et par suite, devant le grand Congrès moral en permanence de l'estime et des jugements de tous les peuples du monde.

Par ARMÉES PERMANENTES, nous comprenons cette situation armée, mais étendue à ce point, dans l'organisme intérieur d'une nation, qu'à très peu de chose près, le pied de guerre et le pied paix immobilisent la même masse de citoyens ;— ce qui, hâtons-nous de le dire, est logiquement une anomalie ; ce qu'on peut appeler une excroissance sociale.—L'armée, avons nous dit, est une carrière, une noble, belle et légitime carrière, mais les armées permanentes, telles que les constitue la situation internationale actuelle de l'Europe, sont une absorption déraisonnable d'un service public sur l'ensemble des autres services publics, dont l'équilibre intérieur constitue tout le secret, nous ne disons pas de la prospérité, mais de la simple santé d'une nation.

Telles sont les deux distinctions qu'il nous a semblé utile de bien accentuer, pour se rendre un compte exact de la valeur réelle et profonde du plan de réorganisation militaire que le Colonel d'Orsonnens soumet à son pays.

Ajoutons rapidement à cette classification tout élémentaire un mot sur les avantages et les inconvénients particuliers de ces diverses catégories de toute force armée.

Les peuples qui n'ont, dans leur organisme politique, que des *Milices*, dans le sens où nous venons de préciser ce terme, peuvent certainement invoquer *au point de vue exclusivement matériel*, l'avantage d'économiser tous les frais que comporte nécessairement l'entretien régulier d'une armée ; frais d'argent et frais d'activité individuelle. C'est tout un gros Chapitre qui n'a pas, pour ainsi dire, à figurer au Budget général du pays, et c'est aussi toute une échappée de forces productives de la nation qui se disperse sur la surface du sol, et s'éparpille dans les autres branches de la vitalité indigène. Soit.—Mais en même temps, *sans sortir de ce point de vue matériel*, n'est-il pas avéré et rendu évident par l'expérience, que lorsque cesse l'état de paix, le fléau de la guerre atteint tout de suite, chez ces peuples-là, en intensités de toute nature, des proportions qui comblent, et au delà, tous

les bénéfices matériels qu'on a pu amonceler pendant de longues périodes de paix ? Bâsées sur une force armée uniquement composée de milices, les hostilités sont, en effet, cent et cent fois plus longues, plus meurtrières et plus coûteuses, quand bien même le conflit aurait lieu entre deux armées ayant pour principe le même élément d'organisation, ce qui mettrait en balance la valeur intrinsèque des deux forces adverses ; et, *sous le feu*, la différence intrinsèque de troupes n'ayant pas ce même élément de composition est un point qui n'a pas besoin de se discuter.

On a vu, du reste, dans toute sa dure réalité, ce phénomène s'accomplir, il y a quelques années, dans la guerre de la Sécession des Etats-Unis d'Amérique, et qui peut nier que cette guerre formidable n'ait dû précisément ses cruelles particularités d'écrasants sacrifices en vie d'hommes, en durée, et en dépenses, à la composition toute milicienne des armées du Nord et des armées du Sud s'entrechoquant ensemble ? On sait aussi que cette guerre n'a pris fin que par une vaste combinaison d'*agio* et que c'est un Ministre des Finances qui a été, à proprement parler, le héros, le triomphateur et le généralissime de l'écrasement du Sud par le Nord.

Dans cet écrasement qui, pour les vainqueurs, a pu tout prouver fors l'honneur et le droit, c'est donc la grande idole Yankee, le Dieu *Dollar* s'incarnant dans le *Greenback* qui a opéré ce miracle de la victoire—l'Idolâtrie a toujours eu ses miracles.—Mais ce culte invétéré de l'*Argent*,—*Janus* du pouvoir public, et *Lares* des familles privées,—n'en étrangle-t-il pas moins la respiration morale de ce peuple tenace et vigoureux, qui pourrait être si grand s'il connaissait le vrai don social de Dieu, s'il avait ce *quelque chose dans le ventre*, qui fait aristocrates, aussi bien les peuples que les individus ? Cela viendra peut-être, mais pour le moment, cette plaie de guerre civile, largement ouverte au flanc de la Confédération américaine, peut-on dire qu'elle soit fermée ? Elle ne saigne plus ; soit,.....mais elle suppure. « *Putruerunt et corruptæ sunt cicatrices meæ* » dit le Prophète-Roi, dans son retour à Dieu, dans son repentir sauveur.

Le fondateur de cette jeune nationalité américaine,—qui est arrivée à l'âge pubère sans passer par l'enfance, et c'est peut-être là son malheur,—Washington, avait prévu cet immense conflit fratricide dans les agrandissements futurs de son nouveau pays. En particulier, pour ce qui regarde le régime des *Milices*, il nous a laissé quelques paroles empreintes d'une profonde tristesse et comme d'un découragement national anticipé. « Quiconque, » a-t-il écrit, avant de mourir, « aime l'ordre, la régularité, l'économie et « a souci de son honneur, de son caractère et de la paix de son « âme, se ferait scrupule d'entreprendre quoique ce fût avec des « milices.—La courte durée du service et la confiance accordée à « tort à la milice sont la cause des plus grands malheurs. »

Dans l'histoire moderne de la France, le système des milices a eu son heure ; c'était l'heure des grandes chûtes morales de la France, et des grandes impostures du siècle ; c'était l'heure de la Révolution triomphante. On a voulu faire l'apothéose de ces fameuses légions en sabots des volontaires de 1791, et on les a plaquées de l'or mensonger d'un prestige infâme ; mais,—qu'il me soit permis de noter ici ce que je tiens de la propre bouche d'officiers d'Etat-major français, les plus travailleurs, les plus consciencieux et les plus érudits de leur pays,—il y a par milliers dans les Archives du Ministère de la Guerre, en France, des documents *authentiques*, émanant des propres chefs révolutionnaires de ces révolutionnaires milices, qui prouvent, de la façon la plus irréfragable du monde, que ces légions de volontaires offraient le comble de l'indiscipline, de la lâcheté et de l'ignominie militaire ; qu'elles n'ont pu subsister que grâce aux cadres des sous-officiers de l'armée royale qui avaient conservé les traditions du vieil honneur des armes françaises, et que, pour faire des soldats de cette canaille, il a fallu des mesures draconiennes de longues années, et la rigueur exceptionnelle des événements. Disons encore, pour compléter cette petite digression, que dans ces armées, qui furent victorieuses, de la France régicide, au milieu de l'élément démoralisateur des grandes villes, il y avait, comme noyau, la population des campagnes *requis*e de force, et

que cette population *était encore restée intacte au mal révolutionnaire*. La gangrène ne s'y est infiltrée que plus tard. A Metz et à Sedan, par exemple, cette gangrène morale du *troupier*, était, on peut dire, universelle dans le rang. Là est certainement une des grandes causes, cachée mais réelle, inavouée mais irréfragable, des victoires de 1791 et des revers de 1870.

Ces documents officiels dont nous parlons ne sont pas popularisés, en France, parce que leur vulgarisation frapperait au pied, dans l'esprit français, ce fétiche des Immortels Principes de 89, qui est le grand manitou auquel tous les gouvernements qui se succèdent en France, depuis bientôt un siècle, immolent, à l'envi, la justice et la vérité. Mais ces preuves n'en existent pas moins, et un jour viendra où la France désabusée pourra les joindre au dossier de sa régénération, et s'en servir pour faire toucher du doigt au monde entier toutes les jongleries dont on l'aura publiquement, tant et si longtemps dupée.

Maintenant, pour ce qui est des *Armées permanentes*, nous avons déjà indiqué d'emblée ci-dessus, le radical défaut d'équilibre qu'elles engendrent dans l'économie intérieure d'une nation. Il est, en effet, d'une nécessité vraiment cruelle d'être obligé de tenir en casernes, par centaines de mille hommes, la part la plus virile, la plus robuste, la plus productive et la plus saine d'une population, et cela, grand Dieu ! tant pour inspirer une crainte révérentielle aux nations voisines, que pour garantir la sécurité intérieure du pays ; car cette nécessité de permanence des armées, commandée par les grands malaises internationaux de l'Europe, a engendré cet élément nouveau du maintien de l'ordre dans les limites de chaque grande Puissance : la moitié d'un pays faisant la police armée de l'autre moitié.—Elément anormal et immoral en vérité, en ce qu'il n'est qu'une arme à deux tranchants, une force toute prétorienne, qui peut, à un moment donné, rendre atroce une guerre civile. Mais tout se lie ; et, si l'on veut remonter à l'origine de tous ces grands défauts d'une fausse civilisation, on en découvrira sans difficulté la véritable source. Elle n'est autre que le germe d'athéisme social qui tourmente le

monde. Cette *erreur moderne*, toute spéciale, qui aurait bien besoin d'un *syllabus* politique pour la frapper d'anathème, porte le nom de *Caporalisme*, et c'est le nom de son inventeur, cet homme-fléau que la légende populaire a précisément surnommé le *Petit-Caporal*. On ne peut s'empêcher, en pensant à tout cela, de se redire à soi-même les vers bien connus de Barbier :

« Encor Napoléon ! encor sa grande image !

« Ah que ce rude et dur guerrier

« Nous a coûté de sang de larmes et d'outrage,

« Pour quelques rameaux de laurier.

.....  
« Eh ! bien pour tous ces jours d'abaissement, de peine,

« Pour tous ces outrages sans nom,

« Je n'ai jamais chargé qu'un homme de ma haine !

« Sois maudit, O Napoléon !

Or, en Europe, cette fatalité délétère des armées permanentes semble acquérir tous les jours des proportions plus terribles. Tout dernièrement, M. de Moltke, qui est, bien certainement, une des plus hautes capacités militaires qu'on ait jamais rencontrées, faisait publiquement cet aveu en plein Reichstag Allemand « Ce que nous avons obtenu en six mois par les armes, il est possible que nous devons le défendre, par les armes, pendant un « demi siècle ! »—Mais, du reste, qui a forcé la Prusse à se caporaliser comme elle l'a fait, si ce n'est l'inintelligence sociale, autrement dit, l'anti-christianisme politique de Napoléon 1er ? c'est là un fait acquis d'une manière flagrante à l'histoire impartiale. Et voyez, du reste, comme en laissant échapper cette confession si grosse de malheurs publics, M. de Moltke fait en même temps, profession lui même, dans ce discours à juste sensation, de principes décevants par leurs côtés tout à fait sceptiques et foncièrement anti-chrétiens. « Les petits Etats, dit-il, peuvent se reposer sur leur neutralité, sur des garanties internationales ; mais « un grand Etat n'existe que par lui-même et par le respect « qu'inspire sa puissance armée. Un tribunal du Droit des Gens, « s'il en existait, manquerait toujours de force suffisante, et ses « arrêts demeureraient soumis à la solution sur le champ de bataille. *D'Etat à Etat, le droit et la liberté de vivre ne sont donc*

« *garantis que par la force.* »—N'est-ce pas là le : « *Homo hominī lupus* » appliqué ouvertement aux peuples ? et ce : « *S'il en existait* » dit d'un tribunal du Droit des Gens n'indique-t-il pas qu'il doit en exister un, et que le monde ne sera sauvé que si ce tribunal existe ?—Non, bien sûr, le *Germanisme*, comme on dit, ne produira rien, rien, rien, en fait de véritable civilisation.

Ce tous ces faits et de toutes ces données que devons-nous conclure, pour ce qui concerne la matière spéciale formant le sujet de ces *Observations* ?—Une seule chose tout à fait capitale, ce nous semble, c'est que la vraie sagesse organisatrice d'un pays, dans le domaine des gestes militaires, consistera à se garantir également de ces deux grandes invalidités sociales, que nous venons de signaler ; la *Milice volontaire*, comme seule et exclusive force armée, et l'*Armée permanente*, telle qu'elle se trouve inféodée à la constitution actuelle des États Européens. Les deux dernières grandes guerres modernes, la guerre américaine et la guerre franco-prussienne, qui sont un peu, et même beaucoup, école l'une de l'autre, doivent servir de jalon à cette difficile marche de la sagesse nationale. Or, c'est précisément ce juste équilibre que propose le Colonel d'Orsonnens dans ses *Considérations sur la réorganisation militaire du Canada*. Nous avons cité, dès le début de cette partie de notre critique, les très justes expressions de la défaveur, dont jouit, dans l'esprit du Colonel, l'*Eurôlement volontaire seul* ; citons, cet autre passage de sa brochure, pour démontrer combien, dans sa pensée, le système également exclusif des *Armées permanentes* ne lui paraît pas contenir la solution totale du problème : « *Les dernières guerres nous ont prouvé que les armées permanentes quoique supérieures sur les champs de bataille, n'étaient pas suffisantes.* » Et pour présenter d'un seul trait tout l'ensemble des mérites majeurs de son plan canadien, disons qu'il se propose de réaliser cette féconde donnée : d'encadrer les *Volontaires* dans l'*Armée* et non pas l'*Armée* dans les *Volontaires*.

C'est cette sereine logique d'appréciations des choses militaires :

à leur véritable jour, de la part du Colonel d'Orsonnens, qui a motivé de notre part tous les commentaires qui précèdent.

Un dernier mot pour compléter ces commentaires.

Dans les déficiences que nous avons essayé de faire ressortir, en ces deux côtés extrêmes, d'une organisation armée, nous n'avons guères montré du doigt que les vices matériels qu'ils présentent, chacun dans leur espèce, mais le mobile supérieur qui doit pousser toute honnête conscience politique à tenir la force militaire d'un pays en égale garde contre ces deux écueils de si haute importance, est un mobile de l'ordre immatériel, de l'ordre moral. Ce mobile n'est autre qu'une grande, et haute, et toute spéciale Éducation, dont un peuple ne peut, je crois, se passer sans décheoir fatalement, sans démériter de lui-même, et qui rend, au contraire, grand, dans la meilleure acception du mot, ce peuple, s'il sait la recevoir avec conscience et s'en imprégner avec une véritable foi patriotique.

Cette haute éducation nationale qui se fait à l'école du soldat, nous avons l'intention d'en dire, un peu plus loin, quelques mots qui s'appliquent tout particulièrement à la nation canadienne. Pour cette partie de nos *Observations*, nous nous contenterons d'indiquer ici l'axiôme fondamental de cette thèse supérieure, et c'est au génie militaire de M. de Moltke lui-même que nous en empruntons l'énoncé, extrait de ce même discours, dont nous avons déjà cité les passages effrayants et tristes à la fois.—Il faut rendre à César ce qui est à César.—Voici donc la maxime très-juste et très-sensée du stratéliste allemand, qui, d'après un dicton populaire de son pays, sait se taire en sept langues, et qui a d'ailleurs, à lui tout seul, la valeur de dix Bismarck réunis : « L'Éducation que l'on reçoit à l'École ne suffit pas à faire des hommes prêts à donner leur vie pour une idée, pour l'accomplissement d'un devoir. L'armée seule peut donner cette éducation. » —C'est là une observation très-profonde, une vérité très-vraie, une expérience de tous les pays.

Si nous nous sommes étendu avec quelque complaisance sur ces quelques données philosophiques et morales de nos *Observa-*

*tions critiques*, c'est que nous prévoyons une grande objection qui sera faite dans ce pays, contre les *Idées* du Colonel d'Orsonnens, et nous pouvons même avouer que nous n'avons nulle peine et partant, nul mérite, à prévoir cette objection, l'ayant entendu, de nos oreilles, formuler *dès avant* la publication de cette loyale brochure canadienne.—Il y a, je crois, certaines objections innées, qui ne sont guères qu'une précaution de pure paresse pour se dispenser d'étudier soi-même, ou de lire tout simplement le produit de l'étude des autres.—Telle est donc cette objection :—On dira, ou plutôt, on répètera, car je ne fais que reproduire scrupuleusement ce qu'on dit *un peu partout* : « A quoi bon vraiment tout ceci, et qu'avons-nous besoin, ma foi ! de toutes ces complications militantes en Canada ? Nous sommes un peuple essentiellement pacifique, et si jamais notre *pacificité* venait à être troublée, nous nous trouverions en présence de qui ?—du plus formidable des voisins, qui pourra, s'il le veut, nous happer d'une seule bouchée de son vaste appétit ; d'autant plus que nous sommes un pays ouvert ; nous n'avons à la frontière aucune ligne naturelle de défense ; nous n'avons même pas, à proprement parler, de frontière ! Au lieu donc de nous marteler des lois d'organisation guerrière, plus ou moins savante, plus ou moins ingénieuse, qu'on nous dote tout bonnement d'une bonne gendarmerie civile, d'une police intérieure armée de revolvers à six coups, ou même de baïonnettes, pour faire meilleure figure, qui puisse en imposer aux malfaiteurs de grands chemins et s'appropriier avec la satisfaction du Pandore de la chansonnette, devenu classique à force d'être ridiculisé, ce fameux brevet de vaillance et d'honneur :

“ Ah c'est un métier difficile  
“ Garantir la propriété !  
“ Protéger les champs et la ville  
“ Du vol et de l'iniquité ! ”  
“ etc., etc., etc. ”

Or sùs, aux honnêtes bourgeois qui parlent ainsi ;—je dois m'empresser de dire que ce ne sont pas précisément des hommes d'Etat, même en herbe.—Et pourtant en Canada, qui n'a pas un

peu la prétention, fût-ce un étudiant en droit de première année d'être un peu logé dans la peau d'un homme d'Etat, d'être un peu du bois dont on les fait?—(Oui; quand on en fait de bois;—c'est la réponse connue.)—bref, de légiférer un jour pour sa petite part?—Quoiqu'il en soit, au raisonnement *précité* nous nous permettrons de répondre que ceux qui en accouchent n'oublient qu'une toute petite chose, c'est de songer à leur propre honneur national;—oh pas davantage! et que, pour tout dire en un mot, les raisonnements de cette nature sont justement ce qu'on appelle des raisonnements *d'abrutis*.—Nous demandons bien pardon de ce mot aux personnes qui pourraient se reconnaître dans l'objection textuelle que nous venons de reproduire, mais ce mot, nous n'en connaissons absolument pas d'autre qui rende plus exactement notre pensée et qui traduise mieux notre opinion.

## VI

Il est bien temps, à cette heure, de présenter une silhouette du propre plan d'organisation militaire proposé par le Colonel D'Orsonnens pour la Confédération Canadienne. Ce va être fait très-brièvement, en façon d'index analytique.

Ce plan comporte trois catégories de troupes se prêtant un mutuel appui, à savoir;

1o. UNE ARMÉE RÉGULIÈRE FIXE, ayant deux grands buts :

D'abord, de perpétuer et d'assainir, au cœur de la nation, ce *sens militaire* qui lui est inhérent, qui lui vient de sa race originelle, qui peut être pour lui une force très vivace d'impulsions morales et qui doit servir, enfin, d'assiette à cette haute éducation de patriotisme, de fidélité et d'honneur jusqu'à perte de vie, dont nous venons de dire un mot plus haut, comme ne se donnant et ne se recevant, en réalité, que sous un uniforme qui ne soit pas un vêtement de parade.

Or, tout cela est *dans le sang canadien*, et si la chose est légitimement nommée, en elle-même, l'*Impôt du Sang*, encore faut-il, avant tout, que ce sang soit pur. L'impôt d'un sang vicié ne peut

être, en effet, qu'une contagion, qu'un empoisonnement, que ce qu'on appelle médicalement une infection. Et tel est tout le secret de cette immense propagation révolutionnaire produite si rapidement en Europe par le sang corrompu des armées françaises, sous la Première République et le Premier Empire. C'est bien là le vrai *Sang impur* de l'histoire de France, et non pas ce charabias éhonté que beugle la *Marseillaise*.

—Les Canadiens qui chantent la *Marseillaise*, commettent, sans s'en douter peut-être, la petite bévue patriotique et sociale la plus corsée qui se puisse voir. Toutes les fois que je les entends se livrer à cet ébat, cela me fait l'effet de quelqu'un qui sifflerait un air de mauvais lieu dans une chapelle mortuaire.— Passons.

Ensuite, le second but de cette armée régulière serait de « *faire des Ecoles d'Officiers capables, dans un moment voulu, et en temps de guerre, d'être dispersés et placés à la tête des régiments de milice, mais non de ces écoles à court service comme celles qui existent aujourd'hui.* » Et ces écoles d'aujourd'hui présentent pour le pays ce double désavantage radical : de n'être pas une carrière pour ceux qui y entrent ;—au contraire,—et d'en arriver à former, en somme, plus d'officiers que de soldats.

Maintenant, l'*Effectif* de cette armée pourrait n'être que de deux mille hommes seulement. On ne peut moins, en vérité, obérer le Budget, et tous les vices du système des armées permanentes à l'euro péenne se trouvent ainsi prévenus du coup.

Sa *Composition* serait des trois armes : Infanterie, Cavalerie et Artillerie, proportionnellement réparties dans les diverses Provinces de la Confédération.

L'*Emploi de ces Corps*, pour éviter le *croupissement* de la vie de garnison, serait, outre l'instruction primaire donnée aux hommes qui ne l'auraient pas reçue, comme c'est obligatoire dans l'armée anglaise, une participation intelligente aux travaux de grande voirie, de chemins de fer et de fortifications. Bref, un Génie Civil, discipliné militairement, contrôlé par l'Etat, et de plus, économique pour le Budget du pays.

Le *Recrutement* se ferait au prorata du contingent général, dans chaque Province.

Les *Commissions d'Officiers* seraient données par le Gouvernement, mais sur *qualifications* et *examens*. Et en outre, les Officiers ainsi désignés n'entreraient dans l'exercice de leur grade qu'en fournissant eux-mêmes les hommes de leurs compagnies, d'après une échelle numérique bâsée sur ces mêmes grades. — Ceci est, du reste, la façon britannique de remplir les cadres. Le tout, bien entendu, pour les hommes, en se conformant aux conditions indispensables d'âge, de taille, de santé et de certificats de bonne conduite.

Enfin, la *Durée du Service* serait de quatre ans, avec faculté d'un congé au bout de deux ans, suivant les besoins généraux ; et, ce congé étant accordé, obligation de deux années complètes de service en temps de guerre.

Tel est la *Première Catégorie* des troupes du projet en question. C'est, comme on le voit, un noyau très-substantiel ; et en somme, moins une armée régulière qu'une véritable Ecole supérieure d'Etat-Major, *tant pour la troupe que pour les officiers* ; ce qui est partout un problème de haute portée et de difficile solution.

*But, — Effectif, — Composition, — Emploi, — Recrutement, — Cadre d'Officiers et Durée du Service* ; telles sont les grandes lignes que présente, dans la brochure du Colonel d'Orsonnens, la présentation de son projet pour cette *Première Catégorie*.

2o. La *Seconde Catégorie* militaire comprendrait ce que le Colonel appelle : LA MILICE ACTIVE.

Si la *Première Catégorie* a pour but d'être le *Cadre* général de la force armée du pays, cette *Seconde Catégorie* en serait le véritable *Corps*.

La base de cette organisation est à la fois large et stable, puisque, grâce à elle, « dans un moment donné toute la population « ayant acquis un égal enseignement militaire » pourrait être en état de former « la défense sacrée de la patrie, du territoire « et de la nationalité. »

Le *Recrutement* de cette *Milice Active* se ferait donc par voie de *Tirage au sort* ou de *Conscription*. Tous y seraient soumis. L'échelle des *Exemptions*, qu'il n'est pas possible de supprimer absolument, devrait être aussi restreinte que possible, et tout *Exempté* aurait tenu de payer à l'Etat une somme à déterminer et devant être versée soit à la caisse d'entretien de l'armée, soit à une caisse d'épargne pour pensions de retraites en faveur des veuves ou des blessés.

Le *Contingent* serait tiré au sort, non pas d'après la population, mais par *Divisions Régimentaires* ou *Comtés*, et le chiffre en serait égal pour chaque Division ou Comté. Ce système aurait pour but de mettre sur toute la surface du pays une grande uniformité dans la *Levée* active et comptant à l'effectif. La force numérique des troupes en serait certainement diminuée ; mais, comme on peut s'en convaincre par tous les détails du Projet, le Colonel vise à la qualité et non pas à la quantité des soldats canadiens ; à leur *esprit*, et non pas à leur *nombre*.

En temps de guerre, le tirage au sort *par population* pourrait, en outre, être substitué au tirage *par division régimentaire*, pour faire face aux besoins de la circonstance.

D'après ces données, l'*Unité tactique* serait le *Bataillon*. C'est, du reste, une idée très en faveur, dans l'esprit des hommes de l'art des armées européennes. La grande mobilité de manœuvres que sont maintenant obligées d'acquiescer les troupes modernes sous le feu, ou même dans la sphère d'action de l'ennemi, est la raison de cette préférence.

La *Durée du service* serait de quatre ans.

L'*Instruction militaire* se ferait dans des camps de la durée d'une quinzaine de jours seulement et se poursuivrait en suivant annuellement, et par ordre successif, les Ecoles graduées de toutes les évolutions militaires.

Le *Cadre des Officiers*, pour chaque Division Régimentaire, comprendrait un *Major*, quatre *Cadets*, (dont le service compterait pour une véritable Ecole théorique et pratique à leur droit

à l'avancement,) et enfin d'un *Adjudant* remplissant les fonctions spéciales de *Capitaine instructeur*.

De plus, vu le peu de permanence de cette milice sous les armes, ces *Adjudants* chargés de faire son instruction complète, formeraient un corps à part, placé à la disposition des différents chefs militaires, sous un commandement spécial. Ils seraient obligés, soit de suivre les écoles spéciales, soit de se joindre, annuellement et pour un temps donné, aux Régiments de l'ARMÉE RÉGULIÈRE FIXE (1re Catégorie). Enfin, leur service serait permanent et leur fournirait une véritable carrière.—Ils pourraient, en outre, être chargés de présider au tirage au sort, et auraient la garde des Arsenaux ou Magasins.

Ces *Arsenaux* ou *Magasins* devrait exister dans chaque Comté, comme les Divisions régimentaires. Et les municipalités, des chefs-lieux de ces Comtés auraient à s'entendre, à ce sujet, avec l'autorité militaire, dans l'intérêt de chacun.—Dans les grands centres, Toronto, Montréal, Québec, l'affectation de ces bâtiments de la Milice Active se ferait sur une échelle plus vaste.

En dernier lieu, pour terminer ce résumé, l'*Effectif* de cette *Milice Active* comprendrait pour toute la Confédération Canadienne une levée annuelle de 15,000 hommes, fractionnés en 188 Divisions régimentaires.

Comme pour la première catégorie, traçons la table des matières qu'entraîne l'étude de la seconde :—*Contingent*,—*Tirage au sort*,—*Exemptions*.—*Durée du Service*,—*Instruction militaire*, *Cadre des Officiers*,—*Magasins ou Arsenaux* et *Effectif annuel* ; tels sont les véritables *Chapitres* de cette Loi de Milice . . . . . à faire.

30. Vient enfin la *Troisième catégorie* qui s'institule : LA MILICE VOLONTAIRE.

Dans l'ensemble de son remaniement, le Colonel d'Orsonnens n'a nullement l'intention de rayer cette catégorie de troupes du rôle de la force-armée canadienne. Il propose seulement de la restreindre dans les limites salutaires et pratiques et voudrait qu'elle ne figure que comme *auxiliaire des corps réguliers*.

A ce titre, cette catégorie peut présenter de grands avantages, soit d'émulation générale, soit de services particuliers. Aussi, le Colonel désirerait lui voir adopter de préférence les *armes spéciales*, telles que l'Artillerie, le Génie, la Cavalerie d'Eclaireurs, le Train des Equipages, la Télégraphie militaire, les Ambulances, etc.

Comme corollaire, il démontre, grâce à l'expérience à lui fournie par l'étude du système actuellement en vigueur, que ce n'est guère que dans les villes, à cause de leur population flottante, que ce service pourrait utilement s'organiser.

*La Durée du Service* serait de trois ans.

Ces Corps devraient être placés sous la *surveillance immédiate de l'Etat-Major*.

Des dispositions légales, soit civiles, soit militaires, devraient donner à ces troupes des garanties de stabilité toutes particulières, et prévenir, avec un soin minutieux, les abus qui ont bien plus de propension à se glisser dans cette catégorie que dans les deux précédentes. Des extraits de la brochure du Colonel que nous avons insérés plus haut, dans ces *Observations*, stigmatisent avec fermeté les principaux de ces abus, actuellement en pleine floraison dans l'organisation des volontaires.

Finalement, le Colonel d'Orsonnens désapprouve *l'exclusivisme de l'uniformité de tenue* pour ces divers corps. La légitimité des traditions des multiples nationalités d'origine qui composent l'homogénéité de la Confédération Canadienne, mérite cette variété dans la tenue parmi les divers bataillons volontaires de la Puissance. Comme tout ce qui tient aux *traditions*, ce détail extérieur a une portée morale, dont l'importance n'échappe qu'à l'étroitesse d'esprit d'une centralisation bâtarde. La politique que suivit Pitt, quand il a formé en Angleterre les régiments de Highlanders, est d'un bon exemple en cette matière.

Telle est la charpente, ou si l'on veut, le squelette, de la trilogie de force militaire que le Colonel d'Orsonnens propose et souhaite au Canada.

Il ne nous est pas possible de dire si cette proposition devien-

dra loi, et ces souhaits patriotiques, patriotique réalité. « *Nul n'est prophète dans son pays* » est un proverbe cosmopolite.

Mais il serait, croyons-nous, d'un réel intérêt de connaître ce que pensent d'une telle organisation militaire les hommes de l'art de l'*Etranger* ; et cet intérêt pourrait fort bien recevoir sa satisfaction.

Pour compléter cette analyse de la brochure de M. d'Orsonnens, disons un mot de deux Chapitres qui couronnent son travail et qui ont pour titres, le premier : DES CORPS SPÉCIAUX COMME ECOLES MILITAIRES, et le second : DE L'ÉTAT-MAJOR PERMANENT.

Pour ce qui est des ECOLES MILITAIRES, le Colonel d'Orsonnens, est obligé de reconnaître que, telles qu'elles sont organisées actuellement, elles ne donnent absolument aux officiers qu'une instruction très-élémentaire, exclusivement routinière, et tout à fait incapable de leur communiquer la *science morale du commandement*.

Il espère qu'en « *obligeant tout aspirant à une commission d'officier à servir trois mois dans un des Régiments Réguliers de l'arme qu'il aurait choisie, on obtiendrait des résultats de beaucoup supérieurs, sous tous les rapports, à ceux que donnent les Ecoles d'aujourd'hui.* » A côté de ce premier peloton des officiers de l'avenir, les *Instructeurs de la Milice Active* devant former, dans le projet du Colonel, un corps à part, en service permanent, ayant toutes les conditions d'une carrière et obligés de se mêler *activement* à ces mêmes *Régiments réguliers*, véritable noyau de la force armée canadienne, formeraient, par cela même, une vraie pépinière de chefs instruits et tout à fait à la hauteur de leur tâche.

Enfin, la suggestion d'envoyer quelques sujets distingués aux Ecoles spéciales d'Angleterre ne pourrait qu'apporter un très-précieux élément de vitalité et de science dans l'avenir de cette grande question de l'instruction des armes.

En ce qui concerne l'ÉTAT-MAJOR, le Colonel d'Orsonnens réclame avec grande sagesse en sa faveur le caractère de *perma-*

nence dans son projet de réorganisation, et cette réclamation est basée, de sa part, sur ce fait éminemment pratique que « *les milices ont besoin, plus que toute autre armée, d'un bon Etat-Major Général, pour mettre convenablement en mouvement le mécanisme plus lourd des troupes de cette nature.* »

A cet effet, il propose de diviser l'Etat-Major des forces canadienne en deux sections : l'*Etat-Major Général* et le *Grand Etat-Major*.

L'ETAT-MAJOR-GÉNÉRAL comprendrait, comme son nom l'indique, la sphère du commandement central et supérieur des troupes. Il aurait à sa tête un *Major-Général* qui serait le vrai *Commandant-en-chef* de l'Armée.—Le *Député-Adjudant-Général au Quartier-Général*, d'après l'organisation en vigueur, serait *Adjudant-Général* de l'Armée, ayant sous ses ordres hiérarchiques les autres *Députés-Adjudants-Généraux* commandants de District ; et ceux-ci, seraient les supérieurs immédiats des *Assistants-Adjudants-Généraux*, qui ne seraient autres que les *Majors de Brigade* d'aujourd'hui.

Le GRAND ETAT-MAJOR se composerait de tous les officiers parvenus au grade de *Lieutenants-Colonels*. Les Divisions régimentaires étant uniformément commandées par des *Majors*, ces officiers, en passant au grade supérieur, entreraient ainsi, par le fait de cet avancement, dans le *Grand-Etat-Major*, et en formeraient le Corps.—Pouvant être divisés, d'après la spécialité de leurs armes, dans les trois classes de l'Infanterie, de la Cavalerie et de l'Artillerie, ils seraient tous à la disposition du Commandant-en-chef de l'armée qui les utiliserait, suivant les capacités et les besoins du service. « *Cette ambition d'être employés qui serait pour eux une marque de distinction* » les tiendrait en haleine, stimulerait leurs études, et donnerait un aliment ininterrompu à leurs capacités particulières.

Comme on peut s'en rendre compte par ce court énoncé, le Colonel d'Orsoniens est pénétré, dans cette haute combinaison, du grand principe, — on peut dire, de la grande et patiente innovation,—qui a donné à l'Etat-Major des armées de la Prusse

cette force, cette promptitude, cette activité et ces aptitudes à la fois éparées dans les nombreuses branches du service et convergentes vers le but supérieur de l'unité du commandement, qui sont le principal secret de la fortune militaire de cette nation. C'est le principe de la *Sélection* ; d'une sélection continue, pondérée, hiérarchique, qui met à la disposition du chef ce qu'on peut appeler la crème des capacités qui lui sont subordonnées ; et cette *pratique* est, pour la vertu militaire d'un peuple, un des plus forts leviers que l'on puisse imaginer. Cela se conçoit sans peine, surtout si l'on veut bien se convaincre de cette très-véridique et très-profonde mission de l'Etat-Major, consistant à être, à la fois, *l'œil et le bras du commandant* ; l'œil, pour pénétrer partout et *renseigner* la tête ; le bras pour transmettre et *exécuter*, sur toute l'échelle, les volontés et les conceptions de cette tête, non pas comme un simple *agent*, mais comme un véritable *aide*.

Du reste, le Colonel d'Orsonnens ne dissimule pas, dans sa brochure, l'inspiration pratique à laquelle il a puisé la notion du projet qu'il présente « *sans prétendre atteindre une telle perfection au moins en commençant,* » dit-il.—Il cite, à ce propos, quelques pages des « *Rapports du Colonel Stoffel ; sur les forces militaires de la Prusse.* » On sait que cet officier français, attaché militaire à la Légation de France à Berlin, avant la guerre de 1870, avait très-énergiquement prévenu son pays des douloureuses surprises qui l'attendaient sur le Rhin. Bien d'autres officiers d'Etat-Major français pensaient et parlaient comme le Baron Stoffel ; mais, on ne les écoutait pas, *parce qu'ils étaient trop sérieux.*

M. d'Orsonnens cite encore à ce propos quelques paroles d'un autre officier d'Etat-Major français le Comte de la Tour du Pin Chambly, Aide-de-Camp du Général de Ladmirault, Gouverneur de Paris, lequel s'est acquis, dans les immenses infortunes de l'armée du Maréchal Bazaine, une réputation toute particulière de prévision et d'initiative, de coup-d'œil et de vigueur.

Le petit livre de M. de la Tour du Pin auquel M. d'Orsonnens a emprunté ces citations a pour titre *l'Armée Française à*

*Metz*,(\*) et c'est une des ouvrages les plus substantiels qu'on puisse lire. A Côté d'un parallélisme savant, technique, étudié de longue main, et surtout, empreint d'une admirable impartialité, entre l'armée française et l'armée prussienne, ces pages d'un grand style et d'un grand esprit, sont animées du souffle continu de la plus haute philosophie, car c'est la philosophie du hardi chrétien, de l'inébranlable soldat de la Fille-Ainée de l'Eglise.

Dans cette confraternité du devoir, qui doit stimuler tous les peuples, et qui trouve une application justement remarquée dans la confraternité qu'on pourrait appeler métaphysique, existant d'une manière toute particulière, entre les francs États-Majors militaires des diverses Puissances, nous ne résistons pas à la tentation d'hommages qui nous pousse à donner de ce livre de M. de la Tour du Pin cette courte citation *concluante* de tout ce que nous venons d'en dire.

Après avoir déploré l'*imbécilité* de ses compatriotes, se bouchant les oreilles pour ne pas entendre « la voix qui leur vient de « l'exil, de la part d'un Prince, qui peut seul replacer pour la « France les développements de son avenir en péril sur les assises « de sa grandeur passée, et la voix plus haute encore du Chef de « l'Eglise, qui a conduit à travers dix-huit siècles la civilisation « chrétienne, » l'écrivain militaire ajoute, en parlant des prétendus abus dont on invoque les fantômes pour méconnaître ces voix « pleines de force et de vérité. »

« Vous ne les aurez plus, ô soi-disant conservateurs ! mais vous « avez des otages à livrer au fusil, des villes au pétrole, des ouvriers qui ne se marient plus, et des paysans qui ne veulent « plus d'enfants. »

« Le moment est venu, il est temps encore de nous relever, « parce que, pour un peuple, comme pour un homme, tant que « dure la vie, l'espoir n'est pas perdu, ni le devoir fini. Mais le « moment est venu où la génération nouvelle doit faire, à ce qui

---

(\*) *L'Armée Française à Metz* par le Cte. de la Tour du Pin Chambly. Paris, Amyot Libraire-Editeur, 8 Rue de la Paix, 1872.—Quatrième Edition.—Se vend au profit de l'*Œuvre des Tombes*.

« semble les limites de notre histoire, ce qu'à son seuil ont fait  
« nos pères :— brûler ce que nous avons adoré depuis quatre-  
« vingts-ans, et adorer ce que nous avons brûlé. »

.....  
« J'espère encore marcher sous le signe victorieux de Constan-  
« tin, sous cette Croix, véritable étendard des nations chrétiennes  
« qui a pour légende : IN HOC SIGNO VINCES. »

## VII

Abordons maintenant un sujet de détail qui se trouve énoncé dans les *Considérations militaires* du Colonel d'Orsonnens, mais dont l'idée-mère présente, pour le Canada, un intérêt politique et social des plus considérables.

Nous citons la brochure :

« J'ai dit, je crois, un peu plus haut que les armées ne de-  
« vaient pas se ressembler. Le pays demande depuis quelque  
« temps l'immigration étrangère. Malheureusement, cette immi-  
« gration, sans direction et mal choisie, ne nous a pas encore  
« donné de résultats satisfaisants ! »

Le Colonel aurait, certes, le droit d'être mille fois plus sévère. Pour ce qui regarde la partie française de cette immigration, non-seulement elle ne présente rien de satisfaisant dans son ensemble, mais elle offre tous les caractères d'une immoralité radicale et des plus tristes dangers. Sans parler de cas isolés de chevaliers d'industrie et d'individualités tarées, qui peuvent venir chercher en ce pays, soit un refuge pour abriter leur passé, soit un champ plus libre ouvert à leurs malhonnêtes exploits, ceux qui en sont les dupes n'ont, en général, que le prix mérité de leur irréflexion à se renseigner sur leur compte, ou simplement, à dévisager leurs allures. Mais il est aussi avéré que lamentable de voir le grand nombre de *communeux* qui ont immigré en Canada, depuis que la *Commune* a été inventée en France. De la part de l'autorité compétente en cette matière, quelle qu'elle soit, c'est vraiment « plus qu'un crime, c'est une faute, » de ne pren-

dre aucune mesure pour s'opposer à cet empoisonnement moral et politique du peuple canadien. Apathie, nonchalance, pusillanimité ou libéralisme,—(Ceci engendre cela),—qu'on l'appelle du nom qu'on voudra, ce n'en est pas moins ramasser des verges pour se faire fouetter.

On assure même que l'*Internationale* a choisi dans le Nouveau Monde le Canada comme un des centres les plus sérieux de son organisation savante et ténébreuse, précisément parce qu'elle était assurée du peu de méfiance qu'elle inspirerait, aussi bien à la profonde honnêteté du peuple canadien qu'à la profonde incurie du pouvoir qui le gouverne.

Le Colonel d'Orsonnens continue :

« *Pourquoi ne pas prendre dans notre armée une certaine classe d'émigrants. Laissez à leurs occupations, (car dans un jeune pays comme le nôtre, on n'a pas, comme en Europe, beau-*  
« *coup de gens sans emploi), nos compatriotes, qui sont tout à la fois consommateurs et producteurs pour l'Etat ; laissez-les faire leur service dans la milice active, puis retourner, après quelques jours d'exercice, à leurs travaux habituels. Mais attachez à nos régiments réguliers des écoles d'agriculture ou de métiers. Que, tout en portant les armes pour leur nouvelle patrie, ces émigrés se fassent aux habitudes nationales, apprennent les lois qui les régissent, et aident à former des officiers capables pour plus tard.* »

Puis, après avoir indiqué l'excellent parti que pourrait tirer le Gouvernement en groupant ensemble, dans leur incorporation à l'armée, des émigrés de professions différentes, en leur donnant ensuite des terres, le Colonel démontre qu'on aurait ainsi d'emblée réuni et assoupli à la communauté civile, par la vie en commun du régiment, « tous les éléments nécessaires à une colonie, pour former très-rapidement un grand centre ou un village. »

Enfin, il détermine les conditions de l'octroi de terres « à ces soldats qui auraient régulièrement servi leur temps d'engagement et qui seraient reconnus pour de bons sujets. » L'octroi de ces terres ne deviendrait propriété définitive des Colons qu'après un

espace de temps déterminé et des travaux de culture exécutés par ceux-ci sur ces mêmes terres,

Il nous semble inutile de faire ressortir davantage les bénéfices nationaux d'une pareille combinaison. Economie pour l'Etat, et en même temps, existence matérielle assurée sans retard aux immigrants.—Intérêt progressif de l'esprit s'attachant pour ceux-ci à tout ce qui concerne la nationalité canadienne ; et contrôle à la fois paternel et scrupuleux, exercé par l'autorité sur leur conduite, de manière à ne s'enrichir, en leur personne, que de vrais et loyaux citoyens.—Apport de la part de ces mêmes immigrants d'une foule de connaissances et d'industries européennes précieuses, et maturité de leur application pratique pour le Canada ; tels sont les principaux traits de ces bénéfices mutuels.

Et nous ne pouvons vraiment nous empêcher de noter ici, à ce propos, une réflexion qui nous est bien souvent venue à l'esprit.—Quand on pense, qu'à la suite des derniers malheurs de la France, près d'un demi-million d'Alsaciens et de Lorrains ont émigré pour ne pas subir la domination prussienne et se sont dispersés dans le monde entier ! Ah ! la belle page que le Canada aurait pu inscrire dans son histoire, en tendant la main à ces proscrits volontaires du patriotisme malheureux ! Et c'eût été si simple en vérité ! On n'aurait eu qu'à leur dire : « Frères ! vous êtes entrés dans la vieille patrie française, quelques années seulement avant l'époque où nous en sommes sortis. Aujourd'hui, la force brutale des ennemis de la France, et le lâche égoïsme d'un triumvirat de hâbleurs, qui ont volé le pouvoir comme on dévalise l'homme que l'on rencontre assassiné au coin d'une rue, vous arrache, à votre tour, à votre patrie ; traversez les mers et venez ; l'ancienne *Nouvelle France* vous accueillera comme des enfants de bénédiction, qui porteront bonheur à notre jeune nationalité. En vous joignant en masse à nous, vous emportez intacte la patrie en deuil avec vous, puisque vous en retrouverez intacts et l'esprit et le cœur et les vieilles traditions, de ce côté-ci du monde où nous sommes. Souffrez pour un moment, que la soldatesque teutonne réduise en *cercles* votre sol bien aimé ; le jour de la re-

vanche ne peut manquer de venir ; mais en attendant, laissez-nous jouer, nous autres, à vos orgueilleux vainqueurs que nous détestons cordialement, le bon tour de souffler sur leur château de cartes de borussification universelle. Nous avons notre sol pour grouailler leurs rêves ; il est vaste et fertile ; il est le moins exigeant des créanciers et le plus solvable des débiteurs ; il ne demande que des cœurs et des bras pour être fécondé. Venez enrichir, à la barbe des Prussiens, notre Confédération de deux provinces françaises : la NOUVELLE LORRAINE et la NOUVELLE ALSACE ! »

Qui pourrait appeler cela une utopie ? On n'aurait eu qu'à le vouloir pour en faire une vivante réalité, et son accomplissement n'eût présenté aucune difficulté majeure. Songez donc ; arrivant avec leur clergé, leurs municipalités, leurs magistrats civils, leurs industries, leur milice même, on n'aurait eu que la peine de les recevoir. Quel exemple ! et quel avenir !—L'Europe eût battu des mains.—Mais il aurait fallu VOULOIR ; il aurait fallu ne pas confectionner des romances de papillottes :

« O Canada, beau pays, mes amours, »

tout en émettant, comme le plus doux des rêves, l'espoir d'aller finir ses jours sur les bords de la Tamise. (\*)

Serait-il donc vrai que les peuples n'ont, comme on l'a dit, que les Gouvernements qu'ils méritent ? mais si cet axiome est vrai, qu'il soit permis à un étranger de dire ici, dans sa conviction la

---

(\*) Le manuscrit de la présente brochure contenait cette allusion sommaire à SIR GEORGE ETIENNE CARTIER ancien Ministre de la Confédération de la milice, ainsi qu'à sa renommée nationale et catholique, de beaucoup surfaite sur la réalité de patriotisme et de foi d'un très grand nombre de ses partisans. Il peut être fort triste, pour la mémoire d'un homme d'Etat, de se survivre, en fait d'élevation de sentiments et d'idées, tout-à-fait inférieur à ses propres disciples, mais ce sont des accidents indigènes qui se rencontrent encore assez fréquemment dans la vie moderne des peuples ; et l'observation a le droit de s'en emparer.

Quoiqu'il en soit, en octroyant à ces *Observations Critiques* la bienveillante hospitalité de ses colonnes, sous forme de série d'articles hebdomadaires, l'*Opinion Publique* a cru pouvoir en élaguer ce détail, qui touchait, — à l'*opinion personnelle* de sa rédaction. — Affaire de jugements, voire même de sentiments, qui échappe à la discussion aussi bien qu'au contrôle. C'est chose inhérente au Libre-Arbitre de toutes les machines de publicité, qui forment le capital intellectuel d'individualités quelconques.

Mais, — sans soupeser le mode dont cette petite suppression s'est effectuée, en l'espèce, c'est-à-dire, au grand insu de l'auteur desdites *Obs-*

plus sincère, que s'il y a un peuple pour qui cet axiôme devrait former une exception, c'est le peuple canadien !

Puisque le cours naturel des choses nous a amené à toucher à cette grave question de la colonisation, complétons cet incident par quelques notes qui se rapportent directement à la *Colonisation militaire* proposée et désirée par le Colonel d'Orsonnens. Rien n'est plus *traditionnel* que cette proposition généreuse ; rien n'est plus *filiat* que ce désir patriotique, de même que rien n'est plus *Canadien* que les notes *Françaises* dont nous nous faisons un plaisir de les corroborer.—Voici, en effet, ce que comprehaient et pratiquaient, en cette matière, les vieux Rois Très Chrétiens de la France :

« Le Roy, »—écrivait à la date du 15 Avril 1666, le Ministre Colbert à l'Intendant Talon,—« est satisfait de voir que le plus grand nombre des soldats sont disposés à s'établir dans ce pays, au moyen de quelque ayde supplémentaire qu'on leur donnerait à fin de cet établissement. Cela paraît si important à Sa Majesté, qu'Elle désirerait les voir tous rester en Canada. »

Ce n'est pas tout.—Pour peupler ces centres de colonies militaires, on y dirigeait des envois de « Filles du Roy- »—C'étaient des jeunes filles tombées orphelines ou malheureuses en bas âge,

---

*vations*, et parfaitement en dehors, *versus illum*, de toute mesure préventive, pour ne pas dire, prévenante, il n'en existe pas moins un m me et parfait Libre-Arbitre acquis à un chacun ; c'est celui de l'opinion, soit *secrète*, soit *publique*, entretenue ou à entretenir, au sujet de ce qui n'est pour personne un *secret* sur le compte d'un homme *public*.

Cela ressemble fort, en vérité, à cette vieille loi dite : « *Du cœur humain* » ---précisément en matière d'auteur,---et contre l'interprétation absolue de laquelle réclamait, en ces termes, un poète connu :

« Venez après cela dire d'un ton de maître,  
« Que c'est le *cœur humain* qu'un auteur doit connaître.  
« Toujours le *cœur humain* pour modèle et pour loi !  
« Le *cœur humain* de qui ? le *cœur humain* de quoi ?  
« Celui de mon voisin à sa manière d'être,  
« Mais, morbleu ! comme lui, j'ai mon *cœur humain*, moi. »

En vertu de quoi, après son élimination du *Journal*,---de la façon que sus-indiqué, et parce qu'effleurant un ancien ministre des choses militaires en Canada,---le lambeau de phrase en question se trouve restitué à la *Brochure*, tel que primitivement composé.

Il n'avait pas été mis à propos de botte ;  
J'ai dû, dès lors, ici rédiger cette note.

7 mai 1874.

et qui étaient élevées aux frais du Roi à l'Hôpital-Général de Paris. « Sa Majesté, »—écrivait encore Colbert,—« envoie 150 « filles pour y être mariées, 6 compagnies de 50 hommes chacune, « et plus de 30 officiers ou gentilshommes, pour s'y établir. » (15 Mai 1669.)—Talon à son tour répondait au sujet de ces paternels convicts : « Il est arrivé cette année 115 filles. 30 seulement res- « tent à marier. Je les ai réparties dans des familles recommanda- « bles, jusqu'à ce que les soldats qui les demandent en mariage « soient prêts à s'établir. On leur fait présent, en les mariant, de « 50 livres en provisions de toute nature et en effets. Il faudrait « encore que Sa Majesté en envoyât 150 ou 200 pour l'an pro- « chain. 3 ou 4 jeunes filles de naissance trouveraient aussi à « épouser des officiers qui se sont établis dans le pays. Il faudrait « fortement recommander que l'on choisît des filles qui n'aient au- « cune difformité naturelle, ni un extérieur repoussant, mais qui « fussent fortes, afin de pouvoir travailler dans ce pays ; et enfin, « qu'elles eussent de l'aptitude à quelqu'ouvrage manuel. J'ai « écrit dans ce sens à M. le Directeur de l'Hôpital » (10 Novem- « bre 1670)—Juste deux cents ans avant cette expatriation des Alsaciens et des Lorrains, dont nous venons de déplorer le non-profit pour le Canada.

Mais, comme Dieu avait béni une sollicitude si intelligente et si chrétienne, dès l'année suivante, ce modèle d'homme d'Etat Canadien, est obligé de contremander lui-même la requête qui précède. Rien n'est plus touchant, ni plus savant en science coloniale, que les scrupuleux détails de cette correspondance, car c'est la charité qui en cisèle toutes les finesses.

« Les naissances de cette année »—est-il mandé par l'Intendant Talon à Versailles,—« sont de 6 ou 700. Le pays pourra four- « nir l'an prochain 100 jeunes filles à marier. Il sera donc inuti- « le de nous faire un envoi de filles, l'an prochain, afin que les Co- « lons puissent marier les leurs aux soldats établis, ou que l'on « congédiera. Il est inutile aussi d'envoyer des demoiselles de « condition. Nous en avons reçu cette année 15, outre 4, que j'a-

« vais amenées pour former des mariages avec des officiers et des  
« habitants de distinction. »

On peut encore rappeler avec avantage, en cet ordre d'idées, une vieille disposition législative du Canada des Bourbons et qui s'appelait *Le Règlement des Engagés*. Il portait que « chaque capitaine de navire qui se destinait pour l'Amérique n'obtenait à son départ de France un passe-port spécial, qui était une sorte de faveur, qu'à la condition de transporter 3 *Engagés* pour un navire de 60 tonneaux, 6 pour un navire de 100 tonneaux, etc. Ces jeunes gens ainsi embarqués, s'obligeaient à aller servir dans la colonie pour trois ans,—ce qui les fit appeler : « *Les Trente-six mois* »—moyennant un salaire convenu, la nourriture et le vêtement.

Inutile de prolonger ces citations du temps passé. Elles suffisent amplement à prouver que ces grands-seigneurs d'autrefois étaient d'assez bons *Agents d'immigration*.

Un dernier mot pourtant.

Quelques lignes plus haut, à propos de cette philosophie chrétienne des armes, qui peut seule donner à cette question sa force morale et son génie civilisateur, nous avons cité quelques fières et chaudes paroles du Comte de la Tour du Pin-Chambly.—En ce qui concerne ces belles traditions indigènes de la colonisation par la milice, cet officier de l'Etat-Major Français se trouve être un peu Canadien, du fait d'un de ses ancêtres, M. de Chambly, qui a doté de son nom un Comté et une petite ville du Canada. Sous la domination française, M. de Chambly, Capitaine au Régiment de Carignan-Salières, se fixa en ce pays et fut ainsi un des *patrons* de ces colonies militaires si hautement, si chrétiennement protégées, comme on vient de le voir, par la vieille monarchie française. Voici ce qu'on lit, pour l'année 1665, sur ce gentilhomme, dans les « *Relations des Jésuites*, » ces véritables *Chroniques de St. Denys* du Canada.

« M. de Chambly, qui commandait cinq compagnies construisit  
« le premier fort sur la Rivière des Iroquois (aujourd'hui le Ri-  
« chelieu) il le nomma le *Fort St. Louïs*, à cause qu'il fut com-

« mené dans la semaine que l'on célébrait la feste de ce grand  
« saint, protecteur de nos Roys et de la France. »

## VIII

Nous avons encore à signaler, dans la brochure du Colonel d'Orsonnens, deux petits traits qui ne sont ni sans valeur ni sans portée. Ils touchent chacun à une moitié du monde ; l'un, à ce qu'on appelle les *Vieux Pays* ; l'autre à la *Jeune Amérique*.

Voici le premier :

« *J'aimerais à voir dans l'Etat-Major, comme récompense pour de loyaux services, l'avantage d'aller en Europe étudier dans les Ambassades anglaises, en qualité d'attachés militaires, les progrès faits chaque année dans les différents pays.* »

Rien ne saurait, en effet, être plus profitable que de pareilles missions, véritable diplomatie de l'épée, qui n'est ni la moins intelligente ni la moins féconde ; car l'épée sera toujours signe de noblesse.

Et d'ailleurs, quand une armée fait ce qu'on appelle ses *grandes manœuvres* ou ses *petites guerres*, il y a cette formule du métier qui court le terrain : « *Les Etats-Majors sont neutres.* » Sur le terrain courtois des relations étrangères, on peut ;—j'ai déjà, je crois, indiqué plus haut cette idée,—changer cette formule en cet axiôme : « *Les Etats-Majors sont frères.* »

Le colonel d'Orsonnens nous permettra, à ce sujet, de retrouver dans cette proposition de chancellerie un signe de sa race, et comme une *idée innée* du sang dont il est issu.—La *théorie des idées innées* est très *pratique* en cette matière.—Par son origine et sa famille, le Colonel appartient à ce vieux patriciat de la Suisse, qui a laissé à l'histoire de si belles et si instructives pages ; et, au point de vue de la question militaire qui nous occupe ici, une de ces pages les plus fertiles en bonnes leçons consistait dans ce service organisé que les Suisses allaient prendre à l'étranger et qui était réglé parce qu'on appelait *les Capitulations*. Il y a quelques années à peine que ce service de bonne fraternité

internationale à pris fin en Europe, parce qu'il a plu de l'assassiner à la fraternité de Caïn de l'*Internationale* révolutionnaire. Permis au banditisme garibaldesque d'appeler *mercenaires* ces vaillants et fidèles *Régiments Suisses*, parce que les Papes et les Bourbons des divers royaumes chrétiens, dont ils étaient les pères, s'honoraient de leur loyal et précieux contingent. Toujours est-il que la Confédération Helvétique *traditionnelle*—(Par le *temps qui court*, on est obligé de diviser l'histoire de tous les Etats du monde en deux périodes : la période *traditionnelle* et la période *modernisée*,)—Toujours est il, disons-nous, que la Confédération Helvétique, par ce système des *Capitulations* du service armé de sa belle jeunesse, réalisait, à son propre avantage *national*, deux problèmes assez réussis.—D'abord, elle entretenait parmi son peuple et parmi son aristocratie, sans qu'il lui en coûtât un centime, ce sens militaire, cette religion de l'épée, qui fait les nations viriles et honorées, qui de plus, à un moment donné, peut opposer à la frontière un large et solide rempart de bras aguerris et de poitrines fidèles. Ensuite, elle entretenait auprès des Puissances étrangères quelques bons milliers d'ambassadeurs, à quatre sous par jour, ... payés par ces mêmes Puissances étrangères. — Tout cela, il faut l'avouer, n'était vraiment pas trop bête.

Et tenez, pour sa part aussi, le *Canada traditionnel*, le Canada du drapeau blanc fleurdelisé—(car le drapeau tricolore n'a jamais existé, Dieu merci, pour le Canada, et quand les Canadiens l'arborent à leurs fenêtres ou dans l'intérieur de leurs églises, si l'on a un peu de logique et de bons sens, on ne peut le considérer que comme quelque banderole de pure fantaisie ou quelque échantillon de ce qu'on appelle ici des *marchandises sèches*, en un de ces anglicismes si nombreux qui n'enjolivent pas du tout le langage canadien ; oh ! mais, pas du tout, tant s'en faut), (\*)—pour le Canada *d'autrefois*, toute simple colonie fran-

---

(\*) A ce sujet, je ne puis m'empêcher de signaler ici avec quelque insistance, comme *Français*, l'impression pénible que bien des esprits éprouvent parmi les Etrangers à voir l'usage qu'on fait en Canada du drapeau tricolore. On prétend, il est vrai, y attacher une signification de bons sou-

gaise qu'il était, ce très remarquable bénéfice militaire des troupes Suisses, que nous venons de signaler trouvait une très-profitable et très-intelligente application. En effet, sous cet ancien régime, non pas les soldats de l'armée française, mais bien, les propres miliciens du Canada, s'étaient fait si bon renom, et montraient tant d'aptitudes à la guerre qu'on les réclamait comme de vraies troupes d'élite dans les autres colonies françaises de l'Amérique. M. de Denonville, chargé de diriger une expédition contre les Indiens dans la Louisiane, écrivait ce qui suit à Versailles, à la date du 27 octobre 1687 : « Nous ne pouvons lever dans le pays cette année plus de 400 miliciens, sous peine de ruiner le pays. Or, vous savez que je ne puis me dispenser d'emmener de la milice canadienne, lors même que vous n'en-

---

venirs et de report traditionnel du cœur envers la patrie d'origine. *L'intention* est fort louable sans aucun doute, mais *dans le fait*, là est précisément le vice radical de tout honnête raisonnement et le défaut de logique d'une saine mémoire. Le drapeau tricolore ne rappelle rien au Canada, absolument rien. Il ne devrait, au contraire, lui indiquer que les hontes et les malheurs auxquels il a providentiellement échappé; hontes révolutionnaires et malheurs bonapartistes, les unes portant les autres. Il eût été d'un grand exemple, d'un bel effet et d'un noble esprit, si, pour témoigner de ses légitimes affections nationales envers la France qui l'a fondé, le Canada eût conservé, comme mémorial de cette fidélité que tout le monde eût honorée et honoré d'ailleurs, le drapeau blanc de ses anciens Rois. Et certes, on ne peut alléguer qu'il eût pu survenir quelque complication diplomatique au sujet de cette loyale affirmation de l'intelligence et du sentiment filial. Bien au contraire, c'eût été pour le drapeau tricolore qu'aurait pu poindre quelque embarras de chancellerie; et il n'y en a pas eu l'ombre.

J'ai rencontré plusieurs Anglais franchement choqués de ce détail indigène, et c'était chez eux, à la fois bon sens et sentiment de l'honneur: tout en respectant profondément, comme elle mérite d'être respectée, l'idée que dans quelques circonstances intéressantes on a attaché au drapeau tricolore, une fois le branle donné de son pavoisement. Mais c'est le branle de cette idée, qui est franchement faux et carrément vicieux. Il vient probablement d'assez loin, et nous n'en connaissons nullement l'origine.

La question du drapeau n'est pas une question puérile; elle ne l'est du moins, que pour les esprits puérils. " *Le pavillon couvre la marchandise,*" c'est là certainement une maxime d'honnêteté publique et sociale, tout autant que de droit maritime et commercial.

Dès les premiers temps que je suis arrivé en Canada, dans l'offrande de l'*Ex-voto* d'un navire à Terrebonne, qu'il s'agissait d'orner de divers pavillons, nous n'avons été que deux pour répudier la flamme tricolore et pour demander qu'elle fût remplacée, au moins dans ce souvenir religieux, dans cet emblème reconnaissant de piété privée, par le vieux drapeau blanc fleurdéliné, et nous avons, du reste, parfaitement échoué dans notre proposition. L'autre, c'était un Anglais, mon brave camarade au corps des officiers des Zouaves Pontificaux, HUGH MURRAY, qui vient, il y a quelques semaines, d'être brillamment et catkoliquement tué à l'ennemi, sous Manrèse en Espagne, au service du Roi Charles VII, et qui a témoigné ainsi, de son sang, avec une grande foi, que toutes les légitimités, comme toutes les honnêtetés sociales, comme toutes les intelligences du devoir et de l'honneur, sont véritablement sœurs en ce monde.

« verriez de France toutes les troupes que je demande, parce  
« qu'elle est infiniment plus propre à ce genre de guerre. C'est  
« pourquoi, j'ai formé une bonne compagnie de 120 hommes, sous  
« les ordres de M. de Vaudreuil et de quatre bons lieutenants  
« natifs du pays. Ils coûteront 6 sols par jour. »

Voilà les résultats du licenciement du Régiment de Carignan  
« *aux fins coloniales* » que nous avons indiquées.

Quand on dit que le peuple français n'y entend goutte en fait  
de colonisation, les français qui entendent cette *légèreté* des au-  
tres pays répondent quelquefois en baissant la tête : — « C'est vrai,  
les faits sont là ; » — mais s'ils savent se relever, morbleu ! dans  
les traditions de leurs pères, ils peuvent ajouter : — « De quels faits  
s'agit-il après tout ? de faits qui ne datent de 89, et dont 89 est  
le seul générateur, le seul auteur et le seul éditeur responsa-  
ble. »

Nous venons de nommer la Louisiane ; — Napoléon dit le Grand,  
l'a fort petitement vendue pour une faible somme d'argent, « afin »  
— ce sont ses paroles textuelles — « de porter remède à la puis-  
sance colossale de l'Angleterre. » Et quand un de ses ministres  
lui faisait observer l'immense avenir des Etats-Unis, le *Corse à  
cheveux plats* répondait : « Ma prévoyance n'embrasse pas ces  
craintes éloignées, » Voilà le coup d'œil d'aigle, le génie trans-  
cendant de *l'idole de bronze*, en lequel s'étaient coulés les immor-  
tels principes de 89 ! « Le bel oiseau que nous avons rapporté  
de la Corse, » — dit M. de Maistre.

La Louisiane ! le Canada devrait avoir constamment les yeux  
sur elle ; et, puisque j'y suis, je me permettrai de dire au Cana-  
da cette grave et patente vérité :

Si *l'esprit*, l'esprit patriotique et social, l'esprit moral et reli-  
gieux de la race canadienne-française ne se réveille pas, s'il con-  
trevient à son passé, s'il se modernise ou se libéralise, eh bien, la  
race canadienne-française s'usera, s'atrophiera, se perdra et péri-  
ra, comme s'est usée, s'est atrophiée, s'est perdue et a péri la  
race française de la Louisiane, et même pire, — *Y peor, peor*.

Le second trait particulier auquel nous avons fait allusion ci-

dessus, dans la brochure du colonel d'Orsonnens, le trait précisé-ment américain est celui-ci :—il s'agit de la nomination des officiers des.....futures troupes de la Confédération :

« *Ne pouvons-nous imiter ce que nos voisins ont de bon, et faire ici une loi analogue à celle des Etats-Unis, par laquelle les Sénateurs et les Membres du Parlement auraient le droit, à leur entrée en fonction, ou tous les ans, de recommander un Cadet ou un Officier au premier grade, dans l'Armée ou l'Etat-Major.* » ?

Cette disposition peut être excellente, car ne comportant qu'une simple *recommandation*, ne s'exerçant qu'en faveur de l'entrée dans la carrière des jeunes officiers, et ne dispensant pas des examens ou autres garanties de la valeur personnelle des aspirants, elle ne constitue pas un acte de *favoritisme*, mais simplement l'usage d'un *privilege*. Et dans toute organisation sociale, intelligente et sage, rien n'est aussi légitime, ni aussi fructificateur que les *Privileges*.

Mais il est assez curieux de voir prendre cet exemple sur les Etats-Unis. Voyez-vous ces farouches républicains, qu'un poète humoristique de l'Allemagne moderne, un Parisien de Berlin, s'est permis d'appeler en français : « *les Voyous de la Liberté* ; » les voilà qui inscrivent, dans leur législation, la plus haute consécration politique des aristocraties, et qu'il couronnent chez eux, d'une couronne sociale, leurs classes *privilegiées* ! C'est qu'on a beau bavasser ou vociférer sur l'*Egalité* ; les mots, les phrases, les discours ou même les traités écrits ne valent pas une bonne vieille simple vérité traditionnelle et pratique, et il y a, en politique, certaines notions supérieures à toute théorie mensongère : il y a des lois, qu'on pourrait génériquement appeler les *Lois Royales* de toute société constituée et l'on ne saurait s'y soustraire.

Quand ils sont fidèles à ces Lois Royales, les Etats-Unis d'Amérique ont du bon, comme dit le Colonel.

## IX

Nous avons terminé l'examen et le compte-rendu de ces *Considérations sur l'Organisation militaire de la confédération canadienne*. Il nous reste à conclure.

Lorsqu'en suivant le cours de ces *Observations* nous avons parlé de l'armée comme devant être, pour le peuple, l'école, à peu près indispensable, d'une haute éducation morale, nous avons annoncé l'intention de dire, sur cette matière, un mot et d'exposer sur cette thèse un aperçu, d'une application toute spéciale pour le peuple canadien ; ou, pour spécifier davantage, pour la race canadienne-française.

Dans sa haute sollicitude pour les intérêts vitaux de son pays, et sans semer dans sa brochure le moindre germe d'animosité ou de défiance entre les diverses nationalités d'origine qui composent la Confédération Canadienne, le colonel d'Orsonnens a eu tout particulièrement en vue—nous ne croyons pas nous tromper dans cette affirmation—les besoins, les aspirations et l'avenir de la race canadienne-française. C'est pourquoi notre *conclusion* portera directement sur cette race.

On trouvera peut-être sévère ce que nous allons en dire, mais nous ne sommes que l'écho de ce que les esprits les plus élevés et les plus clairvoyants en pensent. Nous n'inventons aucunement l'*Observation finale* qui va suivre ; nous nous bornons à la reproduire, telle qu'elle nous est communiquée, émanant des meilleures sources, des sources vives du pays.

Or donc, ce peuple canadien, dont la nature est admirable et dont l'*âme* est certainement une des mieux douées qu'aucune âme de peuple qui ait jamais passé sur la terre—Chaque peuple a une âme et la philosophie de l'histoire n'est pas une autre chose que le passage de ces âmes à travers le monde—Ce peuple, qui possède toutes les richesses spiritualistes, toutes les fécondités morales, tous les *feux sacrés* ; en un mot, toutes les Providences ; qui a échappé miraculeusement aux maladies endémiques

dont la vieille Europe se trouve minée ; ce peuple qui, possédait tant de sève et de vitalité que, simple colonie, il a peut-être, à lui tout seul, plus réellement colonisé l'Amérique que ne l'ont fait, à eux tous réunis, les Etats de l'ancien continent.—Ceci n'est point un paradoxe ; l'étude *originelle* du *peuplement* de cette partie du monde démontrerait d'une manière merveilleuse la force d'expansion canadienne.—Eh bien ! ce peuple où en est-il maintenant ?

—Où il en est ?—Il en est à se mourir, et à se mourir du mal d'IGNORANCE.

Qu'on veuille bien ne pas se scandaliser de cette affirmation. Encore une fois, nous sommes heureux, très-heureux, de n'y apporter, dans sa tristesse, qu'une part, pour ainsi dire, insignifiante d'appréciations personnelles, mais ce qui nous en a paru démontrer victorieusement l'évidence et la réalité, c'est que les jugements indigènes les plus disparates concourent à constater ce malheureux état. Et c'est bien là une démonstration au premier chef, en vérité. L'ignorance du peuple canadien, elle s'affirme de tous côtés, et les intelligences les plus contradictoires, dans les intentions qui les animent et dans les principes qui les dirigent, se rencontrent sur le terrain de cette *énonciation d'un fait*. Depuis les pauvres esprits qui jouent au jeu révolutionnaire en ce pays,—Ce n'est encore qu'un jeu ici ;—qui semblent n'avoir d'autre ambition que de devenir lourdement les Edmond About du Canada—un Edmond About lourd ! quel gnome !—jusqu'aux ouvriers de la doctrine qui puisent dans l'humilité le secret d'y voir clair, et dans cette clarté, la science de bien faire ; jusqu'à ces *petits* dont parle le Christ, en confessant son immortelle parole « qu'il leur sera révélé ce qui demeure lettre close pour les prudents et pour les sages, » tous, avouent, en gémissant,—avec des intonations de gémissements du tout au tout dissemblables, il est vrai,—que l'ignorance envahit le peuple canadiens comme une lèpre, qu'elle le ronge, qu'elle le dévore, qu'elle le dénature et qu'elle peut le tuer.

Et qu'on veuille bien également ne pas croire que sous le cou-

vert de ce mot *Ignorance*, nous ayons quelque velléité de faire quelque appel plus ou moins direct à un système d'*Instruction* plus ou moins *obligatoire*. En aucune façon ; nous avouons, sans fausse crainte, que nous pensons plus haut.—Savoir lire et écrire ; c'est certainement très bien ; c'est un mérite réel ; c'est un bénéfice populaire ; mais ce n'est, et ce ne doit être qu'un *entraînement* de l'esprit, qu'une gymnastique du savoir. Si l'on faisait de cet entraînement et de cette gymnastique le but suprême, le terme final de l'Éducation du peuple ; si, en un mot, on substituait le *moyen* à la *fin*, dans cette haute mission sociale, qu'arriverait-on à produire ?—Eh ! tout simplement—la stricte logique l'indique—un peuple de gymnastes de l'intelligence, une société de paillasses de l'esprit. Aussi, n'est-ce pas sous ce point de vue qu'il faut envisager l'ignorance du peuple. Cette vraie ignorance consiste à ne savoir plus *penser*, à ne savoir plus *juger* ; surtout, à ne savoir plus *se dévouer*.—Le dévouement n'est pas autre chose que l'incarnation du cœur dans la pensée.—Et c'est précisément cette perte de savoir, cette déshabitude progressive, cette stérilisation envahissante, qui constituent le grand mal du peuple canadien.

Du milieu des villes jusqu'au fond des campagnes, et à tous les degrés de l'échelle nationale, ce mal se manifeste avec les phénomènes symptomatiques spéciaux au rôle particulier de chacun de ces membres du corps social.

Parmi les classes dites *non lettrées*, c'est non seulement un désintéressement d'apprendre quoi que ce soit, mais, plus tristement encore, un refus de se rendre seulement compte à soi-même de ce qu'on croit, de ce qu'on admet, et de ce qu'on pratique fidèlement. Oui, fidèlement, car, dans cette classe du peuple canadien, la fidélité est grande, très-grande ; mais, par le refus signalé elle devient *routine*, et la routine, c'est la rouille de la conscience.

Dans les *classes moyennes*, pour ne pas dire les *classes médianes*, ce même désintéressement malsain et ce même refus délétère s'accroissent en *Egoïsme* ; et ce mot en dit assez, à lui tout seul,

en fait de nuisance et de perversité, pour insister davantage sur son compte.

Enfin, parmi les *classes plus élevées*, cet égoïsme atteint des proportions d'envahissement et de malignité, en raison directe de la propre élévation de ces classes et des individualités qui les composent. Ceci est encore de la simple et vulgaire logique sociale ; mais c'est toujours le même principe rongeur, épuisant et contagieux : le *désapprendre à penser*, le *désapprendre à juger* ; et, comme coefficient de cette dilatation meurtrière, le *désapprendre à se dévouer*. Voilà ce que nous appelons l'*Ignorance du peuple*. Le non-savoir lire et écrire, et même chiffrer, et même *littératurer* n'est pas du tout, comme on le voit, une des racines de ce polype national.

Nous n'avons nulle intention de rechercher ici l'origine d'un si grand mal. Elle existe pourtant, car tout effet a une cause, et tout *fait existant* découle d'une *raison d'être*. Les causes et les raisons de cet état morbide doivent être multiples, car le vice est général. De ces causes, il en est certainement une qui domine les autres et qui peut-être les a toutes engendrées, mais cette cause, nous ne voulons seulement pas l'indiquer du doigt dans cet écrit. Ce serait tout une *entreprise*.—Toutes les « *Comédies Infernales* »—n'ont pas encore vu le jour (\*). Nous nous

(1) " LA COMÉDIE INFERNALE, ou conjuration libérale aux Enfers," par un Illuminé,—Montréal Imprimerie du Franc-Parleur, Adolphe Ouimet, Éditeur, 1871-1872.

Cette œuvre d'un Canadien, écrite en cinq actes, avec un Intermède, et suivie de Fascicules de *Pièces justificatives*, dont la publication n'est pas terminée, a fait un juste bruit en Canada. Sous la forme d'un dialogue vif et animé entre les Esprits Infernaux,—donnée éminemment orthodoxe en elle-même,—elle stéréotype, à l'emporte-pièce, les anciennes, les profondes et les actuelles oppositions gallicanes de la puissante maison, française en Canada, des messieurs de St. Sulpice, contre l'autorité pastorale et la hiérarchie catholique des Evêques de Montréal.

Le Libéralisme-Catholique des politiciens, journalistes, et autres influences personnifiées et vivantes du Canada, y est aussi démasqué dans la même forme de ce monde invisible, mais fort réel, des Esprits.

L'ouvrage a paru par fractions séparées, avec des Dédicaces particulières pour les divers actes de cette pièce curieuse. Il y a une dédicace : "Aux Catholiques du Canada" ;—une : "A la mémoire de très saint, très illustre et très cher à l'Eglise, M. Olier, fondateur du Séminaire de St. Sulpice à Paris" ;—une : "A Sa Majesté Très Chrétienne Henri V, Roi de France"—etc. L'Epilogue est une adresse soumise, dans le vrai sens catholique de ce mot, "A Pie IX, Pontife Infaillible et Roi Suprême des Royaumes Chrétiens."

L'auteur avait d'abord signé les premières parties de son œuvre du pseudonyme caractéristique de : "UN ILLUMINE," qualification que les Libé-

bornons donc à dire ici que, plus ou moins, *toute autorité* du pays a sa part de responsabilité dans le mal ; et nous disons à dessein : *toute autorité* ; car ce mal est de son essence une plaie d'autorité ; ainsi donc, depuis l'autorité religieuse jusqu'à l'autorité policière ; depuis l'autorité du Législateur et du Chef du Cabinet, jusqu'à l'autorité du commis de banque et du petit marchand ; depuis l'autorité de la femme jusqu'à l'autorité du mendiant de la rue.

Et maintenant que nous avons dit toutes ces choses, en toute simplicité de conscience et d'intention, n'ayant absolument en l'esprit d'autre objectif de nos dires que cette antique et sincère maxime : *Placere optassem, prodesse malui*, trouvera-t-on que nous nous sommes de beaucoup écarté de notre sujet et que cette *morale* n'est pas une réelle *conclusion* des *Observations critiques* que nous avons cru pouvoir aborder sur les idées militaires du Colonel d'Orsonnens ?—Nous ne pensons pas être réellement coupable d'écart, ayant parlé comme nous venons de le faire ; mais pour plus de clarté, voici l'enchaînement de cette conclusion :

Cette ignorance du peuple canadien existant, l'Armée, ou plutôt le service militaire, tel que le comprend si hautement et si purement le colonel-réformateur, étant une Ecole supérieure de cette grande science du *dévouement* et de la pratique populaire de toute *Instruction généreuse*, réclamer l'*institution* de cette armée en Canada, *dans son principe et dans sa vérité*, quels qu'en puissent être d'ailleurs les agencements matériels et techniques ; bref, doter le Canada de cet élément des bons réveils de l'âme, de résurrection morale et de patriotique vitalité, ce serait en toute vérité, un précieux spécifique pour la guérison de son mal d'ignorance ; ce serait un grand bienfait social ; ce serait, pour le pays tout entier, sinon l'unique, au moins une très-puissante et très-

---

raux du Canada appliquaient dérisoirement aux Ultramontains du même pays, absolument comme M. de Bismarck s'est amusé à appeler un jour : " *Catholiques épileptiques* " les fondateurs de " *La Correspondance de Genève* ". Puis, à la fin du dernier acte, il a donné son vrai nom, ainsi qu'il l'avait annoncé dès le principe ; c'est M. Alphonse Villeneuve, alors instituteur, et aujourd'hui prêtre.

La " *Comédie Infernale* " a été déferée à Rome par les personnes dont elle attaquait la conduite, et des procès canoniques lui ont été intentés ; mais il paraît avéré que Rome n'aurait rien trouvé d'erronné dans cette œuvre aussi foncière qu'originale.

vivace ramification de son salut d'aujourd'hui et de ses grandeurs de demain.

La philosophie de cette expression toute militaire : «SERVIR,» qui a le beau privilège de s'appliquer indistinctement à toute l'échelle hiérarchique des armes, depuis le premier jusqu'au dernier échelon, est sans conteste une philosophie large et profonde ; et nous couronnerons notre conclusion en disant que dans tout l'ensemble de ses *Considérations militaires*, le Colonel d'Orsonnens s'est montré philosophe de la philosophie de ce mot.

## X

Il y a encore le *mot de la fin* ; et c'est le Colonel d'Orsonnens qui nous le donne. Il est, en effet, contenu dans la tout-à-fait dernière phrase de son livre : « *Toutes les idées honnêtes ont le droit de faire leur chemin et de se recruter des adhérents.* »

Ce mot est le mot : *Honnête*. Remarquez un peu, effectivement, que si le Colonel avait laissé ce mot de côté et s'il eût dit : « *Toutes les idées ont le droit de faire leur chemin et de se recruter des adhérents* », c'eût été tout de suite une proposition très-grave, très-dangereuse, très-repréhensible même, dans sa généralité, dans son indiscipline, dans son libéralisme. Quelle est, en effet, la théorie subversive et l'utopie anti-sociale qui n'aurait pas pu s'en servir ? Au contraire, la restriction apportée à l'idée par le mot *honnête* produit l'ordre dans cette définition ; elle est, dans l'énoncé, la vertu de discipline et lui donne un véritable cachet de saine et sûre doctrine. Il y a des mots qui en disent long.

Henri V, dans un des plus patriotiques documents que laissera impérissablement à l'histoire, quoiqu'il puisse arriver, son long, patient et sublime exil, écrivait ces mots comme couronnement du plus merveilleux des programmes politiques qui aient jamais été offerts à une nation : « Et au-dessus de tout cela, une grande chose ! l'honnêteté ! l'honnêteté qui n'est pas moins une obligation dans la vie publique que dans la vie privée ; l'honnêteté,

« qui fait la valeur morale des Etats comme des particuliers. »  
(*Au Vicomte de St. Priest* 9 Décembre 1866.)

Pour un Officier dont les ancêtres se sont toujours honorés de servir sous les Bourbons, rien ne pouvait plus dignement clôturer des *Considérations de service* que la rencontre de ce mot sauveur entre son œuvre et les œuvres du Roi de France.

## XI

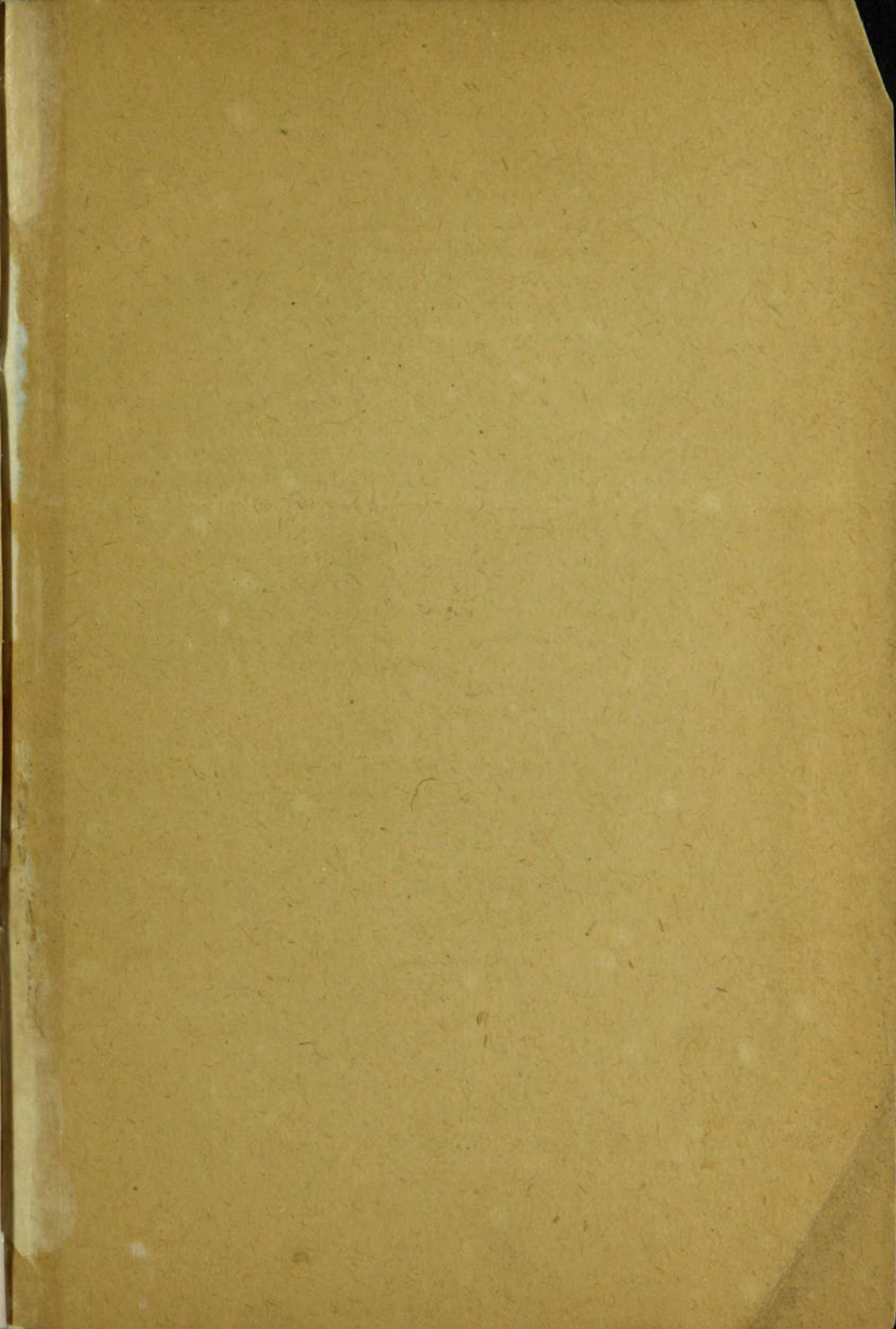
Au début de ces *Observations critiques*, nous n'avions nullement l'intention de leur donner le développement qu'elles se sont trouvé prendre. Mais il s'est effectué, pour ainsi dire, tout seul, et nous ne pouvons qu'en rendre responsable l'ouvrage lui-même, — (« *Responsable* » est encore une expression essentiellement militaire) — à la fois si large et si plein dans sa concision, que nous nous sommes borné à *observer*, en toute humilité comme en toute franchise.

Quoiqu'il en soit, nous placerons toutes ces longueurs, pour en faire l'épigraphe de leur mise en brochure, sous la tutelle de cette très-juste, très-fortifiante et très-philosophique maxime d'un vieil auteur français :

« POINT N'EST OCCUPATION PLAYSANTE COMME LA MILI-  
« TAIRE.—QUI SEROYT FAICT A PORTER VALEUREUSEMENT LES  
« ACCIDENTS DE LA VIE COMMUNE N'AUROYT POINT A GROSSIR  
« SON COURAGE POUR SE RENDRE GEN-D-ARME.—VIVERE, MI  
« LICILI MILITARE EST. »

PAUL DE MALIJAY.

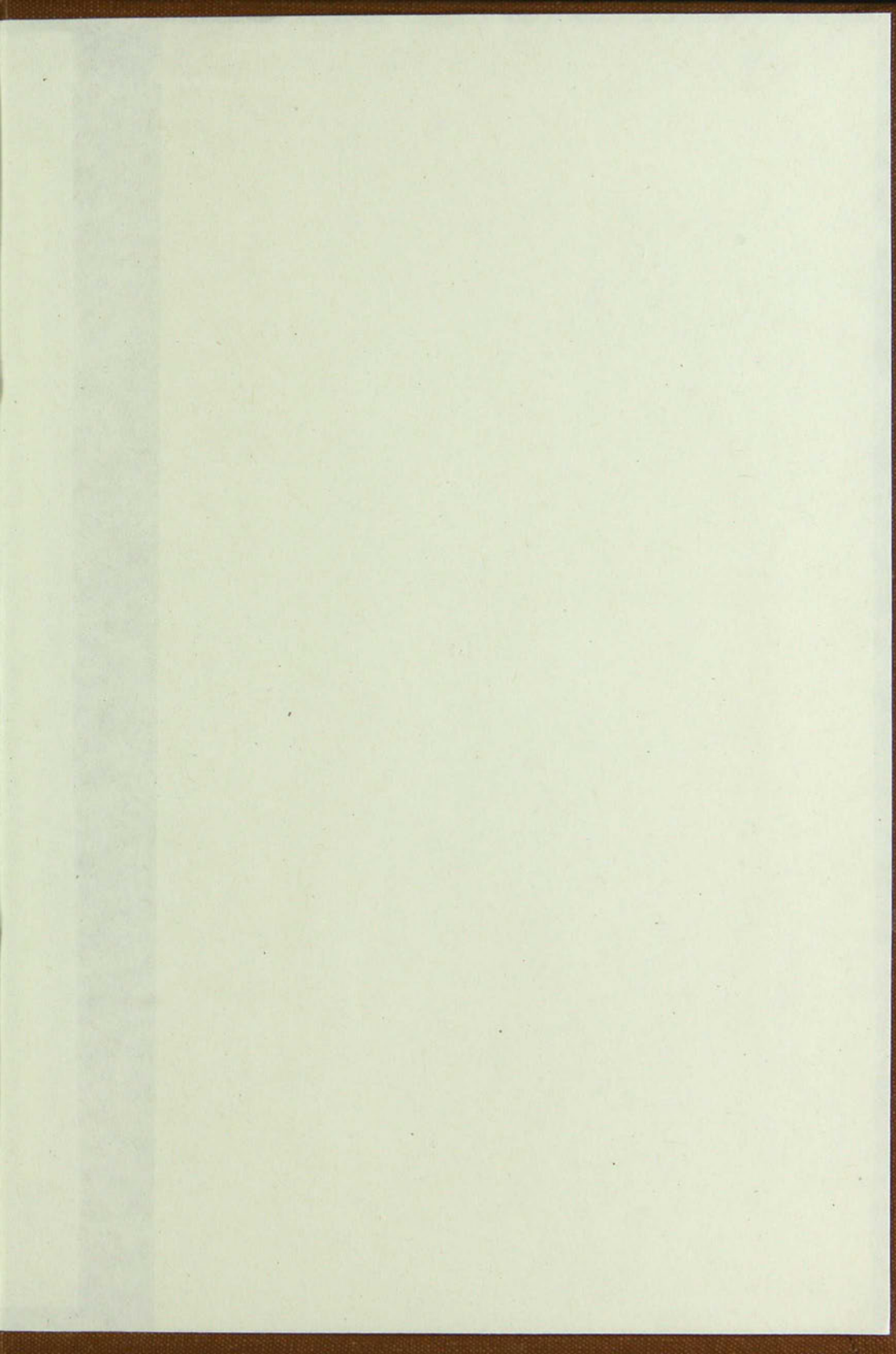
Montréal en Canada, Avril 1874.











BAnQ



000 564 414